

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

6 décembre 2018

La séance est ouverte à 20 heures 10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Je propose à Mme Messaoudi de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par Mme Messaoudi)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT	M. COLIN à M. PASSERON
M. LEGRAND à M. MARTIN	Mme BETOUATI à M. GOULETTE
Mme QUINZIN à Mme FAURET	Mme BERTHIER à M. LE LAMER
Mme BENOIT à M. DURIEZ	

**- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
27 SEPTEMBRE 2018**

M. le Maire : Y a-t-il des observations ou des demandes de rectification sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas, donc je considère que ce compte rendu est approuvé.

**- LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession, appelle-t-elle des remarques ou des questions de votre part ?

M. RUFAT : Bonsoir. Sur la page 1, la numéro 2 : adoption d'une décision de paiement d'un avocat pour le recours de la ville, contre le PN9. Pouvez-vous nous dire où en est la procédure de la Ville ?

M. le Maire : La procédure est toujours pendante devant le tribunal administratif. Il continue d'étudier. On n'a pas encore de décision de la part du Tribunal administratif.

Monsieur Feuillade a-t-il eu des nouvelles ?

M. FEUILLADE : Ce n'est pas moi qui ai posé le recours. C'est vous. S'il y a quelqu'un qui a des nouvelles, c'est vous.

M. le Maire : Je n'en ai aucune.

M. FEUILLADE : Vous n'en avez aucune !

M. le Maire : Si vous voulez parler du PN9, on en parlera tout à l'heure.

M. FEUILLADE : S'il vous plait, merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, comme d'habitude, nous avons énormément de conventions de mises à disposition gratuites de locaux.

M. le Maire : Cela prouve que les locaux sont donnés gratuitement, Madame !

Mme HAGEL : Absolument ! Et c'est une bonne chose, et les associations notamment en ont absolument besoin.

M. le Maire : Bien sûr !

Mme HAGEL : Je voudrais justement à cet effet aborder un problème extrêmement important qui est le manque de salles sur la ville d'Antony. Bien évidemment, pour des réunions de moins de

20 personnes, nous avons des salles à profusion et les associations en profitent grandement. C'est une très bonne chose.

Malheureusement ou heureusement, les associations ont besoin de salles beaucoup plus grandes notamment quand elles veulent inviter d'autres personnes que leurs adhérents. Pour les réunions strictement d'associations, 19 personnes cela marche mais quand il s'agit de réunions publiques nous n'avons plus tellement de solutions puisque François Molé n'existe plus. Justement, c'est pour cette raison que je me sers des conventions. Maintenant, vous donnez des conventions de mises à disposition pour la salle Henri Lasson régulièrement. Avant, les associations avaient Henri Lasson et François Molé; il y a les syndicats de copropriété aussi à qui on pouvait prêter. Maintenant, on n'a plus François Molé ; Henri Lasson est tellement prise que l'on a beau s'y prendre 4 mois à l'avance, parfois on n'y arrive pas.

Je propose deux choses, Monsieur le Maire. Avant d'avoir de nouvelles salles notamment autour de la place que j'appelle toujours Firmin Gémier plus une autre salle évoquée également dans les nouveaux immeubles autour de Pajeaud. C'est dans de nombreuses années, tout cela. Il faut trouver des solutions en attendant. J'en vois deux :

❶ Agrandir la salle Lasson en cassant la cloison de manière à en faire une salle plus grande pour pouvoir accueillir presque 100 personnes, 90 personnes.

❷ La salle Pajeaud, l'ancienne annexe de la mairie -Mme Léon prend des notes- à mon avis c'est pareil, il y a possibilité d'abattre certaines cloisons de manière à agrandir cette salle et pouvoir en faire une salle -peut-être un petit coup de peinture qui ne doit pas coûter très cher- qui sert à plus de monde.

Il faut que vous preniez des décisions rapidement parce que nous remontent de nombreuses associations, pas du tout des associations politiquement hostiles à votre majorité, nous sommes sur le terrain et nous connaissons les gens, il nous remonte le fait qu'il y a vraiment une pénurie.

C'étaient des propositions. Je constate la pénurie et, nous sommes une opposition constructive, nous faisons des propositions économiquement faibles. Ce ne sont pas des transformations majeures.

M. le Maire : Merci, Madame Hagel.

La pénurie a été créée par la disparition d'une salle, la salle François Molé. Pour le reste, le nombre de salles est resté le même depuis l'ouverture des deux salles de Mont Blanc. Autrefois, il n'y avait ni Vasarely, ni Mont Blanc. Vasarely dont vous disiez autrefois que c'était un projet pharaonique et qui ne suffit pas à la demande. On a aussi la salle Mont Blanc. Il y a deux salles qui font largement assez de mètres carrés pour accueillir des réunions de 100 ou 200 personnes.

C'est nettement mieux qu'avant. Maintenant, je veux bien croire que, malgré tout, le monde associatif est tellement développé à Antony, et grâce aux salles qu'on lui donne il se développe encore plus. Donc, Mme Léon s'efforce déjà et va s'efforcer encore à l'avenir de trouver de bonnes idées pour leur donner satisfaction.

A terme, c'est l'ensemble de l'école Dunoyer de Ségonzac actuelle qui servira de complexe associatif. On ne va pas le démolir.

En attendant, Mme Léon utilise toutes ses méninges pour trouver des solutions convenables pour les associations.

Mme HAGEL : Elle ne peut pas les créer comme ça.

M. le Maire : Non, mais elle a beaucoup d'idées.

Mme HAGEL : Je pense que vraiment il y a de la demande.

M. le Maire : Tu veux intervenir, Anny ?

Mme LEON : Bonsoir à tous.

C'est un vrai problème ; mais c'est vrai que toutes les salles que nous avons créées ou recréées amènent aussi d'autres associations. Cela se bouscule.

Si l'on fait des conventions à Lasson, ce n'est jamais le soir. Là, vous parlez surtout des réunions le soir. C'est dans la journée. Il y a des disponibilités ; cela tourne. Le soir, c'est en principe réservé pour les réunions publiques un peu plus importantes.

Pour Pajeaud, on ne pourra pas mettre toujours plus de 19 personnes, il n'y a qu'une seule issue de secours.

Mme HAGEL : Un point par rapport à Lasson. Vous dites que vous ne réservez en convention que dans la journée. Je peux vous dire qu'un organisme a voulu faire une formation pour à la fois des associations de bénévoles antoniens et des salariés antoniens travaillant dans le social, des salariés je précise, cette formation ne pourra pas avoir lieu dans de bonnes conditions parce que l'on n'a pas réussi à avoir Lasson en semaine dans la journée. En semaine !

M. le Maire : M. Le Lamer me rappelle que la salle du club house est très souvent disponible. Elle est mise à disposition par la ville trois fois par semaine, et gratuitement, comme les autres salles.

Mme HAGEL : Jusqu'à 22 heures.

M. le Maire : Oui, mais c'est bien déjà. Vous pouvez déjà répondre à ceux qui vous en parlent qu'ils peuvent aussi prendre le club house du tennis qui est, en plus, bien situé dans un lieu calme, tranquille.

Y a-t-il d'autres questions, Monsieur Rufat ?

M. RUFAT : La 14 et la 49 qui vont ensemble. Ce sont des conventions avec l'US métro, l'une à titre gratuit et pas l'autre. Pouvez-vous m'expliquer ?

M. le Maire : Celle qui est gratuite, c'est pour le terrain de rugby. Le club de rugby d'Antony avait un accord avec l'US Métro et la Ville a obtenu ainsi la gratuité pour louer le terrain de rugby pour le compte du club de rugby. C'est la Ville qui a la disposition gratuite pour le compte du club de rugby qui va sans doute garder le terrain même quand il passera à la Grenouillère parce qu'il aura toujours besoin d'avoir des terrains supplémentaires.

M. RUFAT : Et la 14 où la Ville paie ?

M. le Maire : La Ville loue aussi. Je ne sais pas si, là, c'est la location pour les associations de La Fontaine qui court encore quelques semaines -j'espère quelques semaines, parce que ce n'est pas encore gagné- sont privées de gymnase ou pour l'école André Pasquier qui a aussi besoin d'installations.

M. RUFAT : Très bien. La numéro 10, la convention passée avec Covage 92, Orange et Bouygues pour le déploiement de la fibre optique, dans les immeubles de 12 logements. Pouvez-vous donner les conditions ?

M. le Maire : Madame Lemmet, vous connaissez cela par cœur.

Mme LEMMET : Cette convention est une convention qui engage Covage à finir les quelques mille logements qui restent et qui n'étaient pas encore fibrés, qui engage Orange et Bouygues à mettre tous leurs efforts pour offrir une offre à l'ensemble de ce que l'on appelle les pavillons qui, en fait, sont les immeubles de moins de 12 logements.

La Ville s'engage à favoriser s'il y a besoin, c'est-à-dire concrètement donner des autorisations de travaux s'il y a besoin.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. RUFAT : Il y a deux délibérations sur le contrat avec l'association Fabrique royale pour l'organisation d'ateliers. Il y en a une

qui contredit l'autre. Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé. Une corrige une erreur et on ne sait pas laquelle.

Mme ROLLAND : Ce n'est pas la Culture, je me suis renseignée. En tout cas, ces ateliers d'écriture ne passent pas à la médiathèque. Je ne peux pas vous répondre.

M. AIT-OUARAZ : C'est dans le cadre des activités du centre culturel et social. La question était ?

M. RUFAT : Il y a une première décision qui met un montant de 6 950 € et une autre un peu plus tard qui dit qu'il y a une erreur et qu'on la corrige. On ne connaît pas quelle est la correction. Est-ce annulé ou pas ? On n'a aucune idée.

M. AIT-OUARAZ : Je regarde et je reviens vers toi là-dessus. Je n'ai pas l'information là.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions, Pierre ?

M. RUFAT : La 99, c'est la préemption sur un bien sis rue Luigi Galvani ; on ne donne pas son numéro. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette acquisition ? Et la destination ?

M. le Maire : C'est un bien qui est moins gros que celui qui a coûté 2 M€. C'est beaucoup plus petit mais il rentre quand même dans le périmètre souhaité par la Ville pour 2027.

C'est une réserve foncière pour l'opération Antonypole. En attendant, on essaiera de le louer. M. Le Lamer a rencontré un sportif qui aimerait y installer une activité sportive, peut-être que cela marchera. Cela peut servir comme il y a du foot en salle dans un des locaux que l'on a acheté il y a 10 ans. Cela marche et cela paie.

M. RUFAT : Du Badminton !

M. le Maire : Il y a un bâtiment qui sert à du foot en salle et qui rapporte à la Ville 100 000 € par an depuis 10 ou 15 ans.

M. FEUILLADE : Pour aller dans le même sens, peut-être qu'un jour mais vous n'êtes certainement pas prêt, c'est clair, pourra-t-on savoir vraiment ce que vous voulez faire ? Quelles sont vos intentions sur Antonypole ?

M. le Maire : Sur Antonypole, je vais vous le dire.

M. FEUILLADE : On n'y arrive pas. A chaque fois, on vous pose la question ; ce soir on est sur les salles de foot. Quel est le projet ?

M. le Maire : Le projet n'est pas différent du foot en salle.

M. FEUILLADE : C'est peut-être d'y mettre des artistes. On ne sait plus. Quel est le projet ?

M. le Maire : C'est de construire sur le site un nouveau quartier autour de la future gare. Pour la future gare, vous allez bientôt recevoir dans vos boîtes à lettre un opuscule de la Société du Grand Paris qui vous expliquera comment vont se faire les travaux à partir du mois de janvier ou février ou mars, prochainement. Cela va commencer tranquillement, pas à grande vitesse pour le moment, mais cela va commencer.

Côté ville, nous avons, comme je vous l'avais déjà dit à plusieurs reprises, missionné un groupement d'urbanistes, de paysagistes et d'économistes pour réfléchir sur ce que pourrait être le futur quartier Antonypole et ensuite pour concevoir le plan de ce futur quartier. Nous aurons une première esquisse en janvier en principe. Par conséquent, j'espère qu'au prochain conseil on pourra déjà commencer à en parler si l'on a déjà des éléments pour janvier. Sinon, on en parlera en avril au conseil suivant.

Lors du vote du budget, on aura un conseil et, là, je pense que l'on aura des informations qui seront beaucoup plus solides.

C'est un projet pour 2027. Nous avons encore le temps.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, on a quand même eu -je crois que c'était en 2012 ou 2013- un premier projet. Nous en voilà maintenant à un deuxième. A quand le troisième ?

M. le Maire : Et oui, je suis aussi impatient que vous, Monsieur Feuillade, peut-être plus même.

Mme HAGEL : On aimerait bien ne pas avoir l'ensemble des informations par un imprimé dans nos boîtes aux lettres. On aimerait...

M. le Maire : ... C'est la Société du Grand Paris.

Mme HAGEL : J'ai bien compris.

M. le Maire : Qui vous présente son projet.

Mme HAGEL : Je remarque que la Société du Grand Paris prend le soin d'informer l'ensemble des Antoniens en déposant des papiers dans leurs boîtes aux lettres. Je remarque. Et je souhaite que, même si la mairie d'Antony mettait des papiers dans les boîtes aux lettres cela pourrait être une bonne chose mais elle peut aussi, avant et pas au dernier moment, en parler avec les élus municipaux.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous en parler quand ?

Mme HAGEL : Aborder en conseil municipal.

M. le Maire : Il est évident que l'on en parlera avec vous avant d'en parler avec le grand public. C'est normal. Forcément !

Mme HAGEL : Quand tout est bouclé. L'habitude que nous avons ici c'est que les projets bouclés, réglés où il ne faut plus que les bacs à fleurs à installer, là vous nous demandez notre avis. Mais quand vous nous demandez notre avis, très souvent, pas toujours je pense que pour Antonypole ce sera peut-être un peu différent, compte tenu du temps. Très souvent, nous avons les projets une fois qu'ils sont bouclés.

M. le Maire : Madame Hagel, c'est un projet pour 2027. Si l'on en parle en 2019 vous avez encore 8 ans pour voir les choses évoluer. Donc, ne vous plaignez pas.

Mme HAGEL : Il faut du temps pour ce genre de projet.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, quand vous dites que c'est un projet 2027, oui, c'est un projet en réalisation 2027. Cela veut dire que ce projet démarrera au moins 4 ans avant, c'est-à-dire 2022 c'est dans 3 ans. Il faut en discuter avec les gens ; il faut les associer. Il faut avoir des idées, recueillir leurs avis.

M. le Maire : Je le sais, mais on a encore le temps.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, je doute. On sait, on se connaît maintenant depuis pas mal de temps. Bien sûr, vous avez des projets, bien sûr que vous avez des idées mais que vous ne voulez pas forcément nous dire aujourd'hui. C'est dommage. Personne n'a d'hostilité sur la nécessité d'aménagement de ce quartier. Donc, on pourrait, avec les citoyens, avec la minorité, travailler ensemble à un vrai projet qui corresponde aux besoins. Evidemment, chacun a son approche, mais on pourrait avoir une démarche participative. Il me semble qu'aujourd'hui dans notre pays les gens demandent à être entendus, à être associés, à participer. Peut-être que l'heure est venue pour vous aussi. Je ne dis pas que vous mettiez un Gilet jaune mais peut-être qu'il est temps aussi de changer notre façon de penser et de travailler avec les gens.

M. le Maire : Sur la place du marché, on a fait une concertation par internet, qui a associé 700 Antoniens à la réalisation du projet, peut-être y avez-vous participé aussi.

Ne nous reprochez pas des comportements qui ne sont pas les nôtres.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Delpech ?

Mme DELPECH : C'est juste un détail peut-être. C'est la 107, l'association Swinkedelique compagnie que je n'ai pas trouvé sur internet.

Qu'est-ce que c'est comme association ?

M. le Maire : C'est de la danse. J'avoue que je n'en sais pas plus. Je ne connaissais pas.

Mme DELPECH : Google non plus ne la connaît pas.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Aripa.

M. ARIPA : C'est une question sur la 30, adoption d'une convention pour l'achat de prestations artistiques pour les ateliers du Château Sarran avec l'association Scènes et Toiles pour un montant de 70 980 €. J'aimerais avoir le détail des prestations.

M. le Maire : Mme Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : Le fonctionnement du Château Sarran consiste à acheter des prestations à des associations. Cette association fonctionne depuis longtemps sur le Château Sarran et propose des ateliers de théâtre pour les enfants, les jeunes jusqu'à 16/18 ans.

Il y a des restitutions régulièrement en fin d'année, parfois à Vasarély, parfois dans la salle où ils répètent à Lionel Terray.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces DIA ?

Mme Hagel.

Mme HAGEL : Les déclarations d'intention d'aliéner nous donnent des informations importantes mais peut-être que, dans certains cas on aimerait bien pouvoir avoir des informations avant d'en arriver là.

Une question est posée par des associations concernant les terrains des sœurs de Cluny.

M. le Maire : Ah oui !

Mme HAGEL : La manufacture de cire, c'est-à-dire 11 000 m² de terrain, des bâtiments du XVIII^{ème} siècle dont certains sont à l'inventaire des Monuments historiques avec notamment une magnifique charpente pour un des bâtiments.

Donc, beaucoup d'Antonien et d'associations de défense du patrimoine notamment s'inquiètent. On m'a rassuré en commission d'urbanisme parce que nous avons parlé de ce sujet. Je me pose une question. Il s'agit d'un terrain important. Il s'agit de bâtiments patrimoniaux. Je crois que la Ville se doit de protéger le patrimoine antonien.

Par ailleurs, la Ville se doit de protéger les espaces verts. Or, sur ce terrain, il y a des espaces verts, en conséquence de quoi les sœurs de Cluny qui sont propriétaires ont choisi dans un premier temps de faire un bâtiment pour les étudiants de Sainte Marie. C'est quasiment fini. Là, elles souhaitent vendre à un promoteur qui ferait des immeubles de luxe. M. Martin nous a assurés, comme si cela pouvait nous rassurer de savoir que c'était de très haut niveau.

M. MARTIN : De haute qualité, ce n'est pas la même chose.

Mme HAGEL : De haute qualité.

Monsieur le Maire, je me dis qu'un lieu comme celui-là, si vraiment les sœurs de Cluny souhaitent le vendre, pourquoi la mairie ne préempte pas ? Pourquoi la mairie ne fait pas des choix de ce type. Je voyais très bien mais on peut rêver dans ce lieu une maison de retraite, peut-être

une maison de retraite publique ou semi-publique mais autre chose que de continuer à artificialiser les sols là où c'est déjà très dense, très construit.

Vous préemptez dans de nombreux quartiers pourquoi ne préemptez-vous pas aussi en centre-ville.

M. le Maire : Vous pensez qu'une maison de retraite c'est moins dense ?

Mme HAGEL : Une maison de retraite ce ne sera pas plus que les logements.

M. le Maire : Ce ne sera pas moins ; ce sera pareil.

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Mais vous parlez écologie. En l'occurrence, une maison de retraite c'est peut-être une œuvre sociale mais ce n'est pas de l'écologie.

Mme HAGEL : Non, mais on parle de conserver des espaces verts.

M. le Maire : Il faut choisir entre le social et l'écologie.

Mme HAGEL : Une partie des bâtiments qui vont être détruits. Donc, de toute façon...

M. le Maire : ... Non.

Mme HAGEL : Quand vous faites des logements, Monsieur le Maire, avec deux parkings par appartement, que se passe-t-il ? Il se passe que l'on doit automatiquement faire des fondations extrêmement importantes pour faire parfois deux niveaux de parkings. Or, on sait très bien que ces deux niveaux de parkings, surtout sur ce coin-là cela doit être rempli d'eau, seront difficiles à construire. Et on sait très bien que l'artificialisation des sols a des conséquences graves sur la vie quotidienne de nos habitants. Voyons ce qui s'est passé à Antony ou

ailleurs lors de tous les épisodes climatiques qui se déroulent actuellement et qui auront lieu de plus en plus souvent plus tard.

Je pense que vous avez un rôle à ce niveau-là

M. le Maire : Madame Hagel, que le P.L.U. lorsqu'on le reverra tienne compte de ces phénomènes-là, oui. Mais tant que le P.L.U. est ce qu'il est, on ne peut pas empêcher les sœurs de Cluny de valoriser leur patrimoine et, en l'occurrence, ce que M. Martin va vous expliquer c'est la manière dont on a protégé le patrimoine antonien.

Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. MARTIN : Deux choses.

D'abord, il y a le projet de réhabilitation qui fait la moitié de la grande parcelle des sœurs et le projet qui est en vente.

Dans le projet de réhabilitation, qui a fait l'objet de permis de construire, nous avons travaillé avec les sœurs de façon à bien leur demander de respecter et de garder l'espace vert important du parc qui est dans ce secteur.

Nous avons aussi travaillé avec elles pour mettre l'accent sur la maison Trudon qui a un caractère patrimonial non protégé mais auquel les Antoniens et nous-mêmes bien sûr on tient. Elles ont accepté de réhabiliter cette maison en plus.

Aussi bien sur le patrimoine que sur les espaces verts, l'aspect écologique, je pense, est respecté.

Sur la deuxième partie, nous travaillerons puisque la vente n'est pas encore faite. Si cette vente va au bout, on connaît le promoteur qui risque d'être acquéreur. Il est convenu deux choses.

Sur le plan patrimoine, nous avons donné une orientation forte pour maintenir la charpente, donc la réhabilitation de ce que l'on appelle la grange qui est un ancien atelier de Trudon.

Pour ce qui concerne les espaces verts, n'oublions pas la modification du P.L.U. que l'on a faite il y a une année ou peut-être plus maintenant comme quoi on impose une partie importante, 40 %, de pleine terre.

M. RUFAT : Pour terminer sur ce point-là, M. Martin connaît bien, cela fait plusieurs mois qu'il travaille sur ce dossier avec le potentiel opérateur. Je voudrais savoir si, dans les discussions que vous avez eu avec lui, dans cette opération de haute qualité comme vous l'avez décrite, vous avez prévu qu'il y ait -ce sera volumineux-des logements sociaux ?

M. MARTIN : Nous n'avons pas encore travaillé avec le promoteur. Nous avons travaillé avec la représentante des sœurs essentiellement sur la première partie, sur la partie qui a fait l'objet de permis de construire pour l'extension du grand bâtiment principal des sœurs et pour la réhabilitation de la maison Trudon. Mais sur l'autre partie, on n'a pas du tout travaillé. La décision des sœurs date de quelques mois. Entre temps, une nouvelle sœur principale qui a été élue au mois de septembre ou octobre, n'importe comment sur le plan vente c'était bloqué. Même la personne qui a en charge ce projet ignorait ce que pouvait être la décision des sœurs.

M. le Maire : Pour répondre à votre question, il n'y aura pas de logements sociaux sur le site ; ils sont ailleurs. On ne mélange pas à Antony dans les opérations comme celle-là. Le P.L.U. n'impose pas, à la différence d'autres villes, -je comprends mais c'est comme cela- au promoteur un pourcentage de logements sociaux dans chaque opération. Nous avons des opérations séparées qui se font avec la coopérative Hauts de Bièvre Habitat sur d'autres sites, mais il n'y a pas de mélange imposé à Antony pour le moment aux opérations des promoteurs.

Je sais que vous préféreriez qu'il y en ait mais c'est comme cela.

M. FEUILLADE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, il n'y a pas de mélange, vous avez raison.

M. le Maire : On n'impose pas.

M. FEUILLADE : Vous n'imposez plus rien du tout. Il n'y a plus d'opérations H.L.M. de logements sociaux.

M. le Maire : Mais si !

M. FEUILLADE : Il n'y en a pas. La seule opération prévue aujourd'hui...

M. le Maire : Le pourcentage de logements sociaux augmente sans arrêt à Antony chaque année. On approche les 23 % maintenant.

M. FEUILLADE : Mais bien sûr ! Mais avec un tour de passe-passe et la complicité scandaleuse -je le dis scandaleuse- de l'Etat.

M. le Maire : Et oui !

M. FEUILLADE : Il n'y a qu'à regarder comment il tient les comptes. Quand vous déposez les permis de construire comme ce qui a été fait dans la Ville où il y a 1 350 logements actuellement. Il n'y a pas un logement social en cours de construction hormis ceux pour remplacer les 66 logements détruits dans le quartier du Noyer Doré. N'importe quel gamin de la maternelle avec des bûchettes a compris que l'on se fait avoir. On se fait avoir.

M. le Maire : Qui cela « on » ? Vous ?

M. FEUILLADE : Vous, nous, tout le monde.

M. le Maire : Ah non, on ne se fait pas avoir. Je vous le dis.

M. FEUILLADE : Quand j'entends que vous dites que l'on ne mélangera pas, c'est votre concept.

M. le Maire : Les promoteurs ne mélangent pas...

M. FEUILLADE : Quand j'entends que l'on ne mélangera pas, c'est-à-dire que l'on ne mélangera pas les riches et les plus pauvres.

M. le Maire : Ce n'est pas cela. Le P.L.U. n'impose pas aux promoteurs de construire une part de logements sociaux. C'est tout.

M. FEUILLADE : Il faut en mettre dans les mêmes immeubles et vous verrez que cela se passera mieux.

M. le Maire : Oui !

Madame Delpech.

Mme DELPECH : Pour aller dans le sens de Jean-Marc, dans cette liste de biens à vendre, on compte 113 appartements nouveaux qui vont être construits.

M. le Maire : De quelle liste ?

Mme DELPECH : Cette liste. 113 nouveaux appartements vont être construits.

M. le Maire : Quel numéro ? Quelle page ?

Mme DELPECH : On a fait le calcul en commission. Cela fait 113.

M. le Maire : Je n'étais pas à votre commission.

Mme DELPECH : Si vous voulez, page 2, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Où voyez-vous 113 logements ?

Mme DELPECH : Non, il n'y en a que 16 page 2.

M. le Maire : N'allez pas si vite, page 2 : 16 logements ?

Mme DELPECH : Avenue François, Molé : 16. Au 149 de la rue.

On a fait le compte en commission.

M. le Maire : Oui, avenue François Molé, maison individuelle. C'est près du stade Georges Suant. Vous mélangez tout ; l'opération est près du stade Georges Suant. Le propriétaire se plaignait des footballeurs qui juraient et crachaient sans arrêt, et cela l'indisposait. Il a vendu sa maison.

M. MARTIN : Je vous remercie d'avoir mis le point sur cette ligne parce qu'elle fait justement l'objet d'une remarque importante, à savoir

que ces logements vont, si le promoteur en est d'accord et à notre demande, peut-être devenir des logements sociaux.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, cela ne fait qu'une centaine puisque cela risque d'être des logements sociaux. C'est une bonne nouvelle.

M. le Maire : Ce n'est pas encore fait. On verrait bien des logements sociaux à cet endroit qui est très bien situé puisqu'il est tout près du stade.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, on ne connaît pas la décision du promoteur mais c'est la Ville qui a proposé.

M. le Maire : Oui, on propose de faire des logements sociaux. C'est une bonne surprise.

Où avez-vous trouvé les 113 logements ?

Mme DELPECH : Je n'ai pas terminé. Il en reste quand même une centaine et plus de 5 000 m² que vous avez vendus aux promoteurs.

M. le Maire : Où ça ?

Mme DELPECH : Ecoutez. On a vu cela en commission.

On ne va pas revoir toutes les pages. Cela fait plus de 5 000 m² achetés.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, on est en train de refaire le replay de la commission.

M. le Maire : Pour que les téléspectateurs arrivent à nous suivre, il faut expliquer les choses. Là, on ne comprend rien.

Mme DELPECH : D'accord !

M. le Maire : Allez-y ! Expliquez-nous !

Mme DELPECH : Donc, les 5 000 m² sont au 47 avenue Raymond Aron.

M. le Maire : Ce sont des appartements.

Mme DELPECH : C'est la Franco-suisse.

Page 4, il y a 19 logements 14/16 avenue Armand Guillebaud et avenue Rabelais : 17 logements.

M. le Maire : Avenue Raymond Aron : je ne vois pas. Où ça ?

Mme DELPECH : Alors, on nous donne de fausses informations en commission !

M. le Maire : Je ne sais pas ce que l'on vous donne. En tout cas, je ne retrouve pas ce que vous me dites. C'est un peu confus.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, on l'a vu en commission. Ce sont plusieurs opérations qui font un total de 5 000 m² et d'une centaine de logements privés. Si 16 logements deviendraient sociaux, nous nous en félicitons, 16 sur 100 on est quand même loin des 20 %.

M. le Maire : 100 quoi ?

M. RUFAT : 100 logements privés sur plusieurs opérations réparties dans la ville.

M. le Maire : Oui, 16 %, on n'est pas loin des 25.

M. RUFAT : Sauf que ce n'est pas la bonne tendance.

M. le Maire : Surtout avec des centaines de logements sociaux qui se construisent sur Jean Zay ! On va inaugurer 180 logements sociaux prochainement sur Jean Zay.

Mme DELPECH : Non, 60. Cela fait 11 % Monsieur le Maire.

M. le Maire : Nous allons les inaugurer prochainement. 179 logements sociaux. Et alors qu'avez-vous contre les logements étudiants tout d'un coup.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, j'ai quelque chose à dire. Monsieur le Maire, vous avez à l'espace Jean Zay...

M. le Maire : Attendez, M. Martin veut répondre.

M. MARTIN : Un autre point encore et que vous avez oublié, pourtant on les avait passés en préemption. Nous sommes en train

d'acquérir 22 logements supplémentaires dispersés dans la ville. Vous vous souvenez de cette affaire ; on arrive en fin de négociation.

Mme HAGEL : Ce ne sera pas résolu par les achats de logements privés.

M. le Maire : Et bien si !

Mme HAGEL : Et bien non !

Mme DELPECH : Cela ne fait que 60 logements à Jean Zay, soit 11 %.

A Châtenay-Malabry, ils ont 48 % de logements sociaux. Ils font un nouveau écoquartier La Vallée où il y a quand même 17 % de logements sociaux. Cela pourrait être plus. Ils ont déjà 48 % de logements sociaux et cela ne leur fait pas peur de faire des logements sociaux.

M. le Maire : Vous rendez hommage au maire de Châtenay-Malabry ?

Mme DELPECH : Par rapport à vous c'est déjà un progrès.

M. le Maire : Il va être surpris que le parti communiste rende hommage à son action.

Mme DELPECH : Ma question, Monsieur le Maire, est quand allez-vous respecter la loi S.R.U. ?

M. le Maire : Cette année, nous allons démarrer à 23 % de logements sociaux, on n'est pas encore à 25 mais on s'en approche.

Mme HAGEL : ... Les étudiants, ceux de Jean Zay, il y aura ceux des sœurs de Cluny puisqu'il y a...

M. MARTIN : Ce ne sont pas des logements sociaux.

M. le Maire : Dommage !

Ils ne sont pas réglementaires.

Peut-on avancer ? Là, on tourne en rond.

M. ARIPA : J'ai une question sur le premier projet qui a été évoqué par Mme Hagel. J'attire votre attention sur le fait que ce projet une fois

qu'il aboutira les panneaux d'affichage légaux qui devaient être mis pour informer les riverains seront bien faits parce que sur la première opération les riverains ont découvert ce projet lors du premier coup de pelle. Donc, ils n'ont pas été en mesure de faire les recours nécessaires s'ils l'avaient souhaité.

M. le Maire : Monsieur Martin.

M. MARTIN : Je pense qu'il n'y a pas de souci à avoir parce qu'un promoteur est beaucoup plus précis et professionnel sur ces problématiques que nos braves sœurs de Cluny.

M. le Maire : Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

- ANNONCE DES PROJETS LAUREATS DU BUDGET PARTICIPATIF

La parole est à Jean-Pierre Limborg.

M. LIMBORG : Bonsoir à tous.

Nous arrivons au terme de cette année de participation citoyenne, au terme de ce processus qui a été lancé au mois de mai.

Je rappelle les différentes étapes :

- * Dépôt des candidatures.
- * Dépôt des projets jusqu'au début juillet.
- * Réunion de la commission de présélection qui mettait de coté les projets non conformes au règlement.
- * Analyse par nos services.
- * Mise au vote des 25 projets finalistes. Le vote s'est conclu le week-end dernier.

Je vous annonce ce soir les 12 projets qui ont été retenus et qui seront réalisés dès l'an prochain.

Je rappelle le point de règlement. Nous prenons les projets dans l'ordre décroissant des votes et le premier projet qui fait dépasser

l'enveloppe des 400 000 € n'est pas retenu. En l'occurrence, ici, c'est le projet classé n°13 qui n'a pas été retenu.

Nous avons voté 400 000 € de budget.

Nous avons eu 143 projets déposés ; 64 projets ont été conformes au règlement ; 35 projets ont été jugés réalisables par nos services après analyse. On en a rassemblé certains de même nature pour augmenter les chances qu'ils soient élus.

25 projets éligibles et 1 877 votants. C'est un beau score par rapport à d'autres grandes villes. Pour référence, la première session à Grenoble n'a pas dépassé 2 000 votants.

12 projets lauréats.

Avant de vous annoncer les 12, je voudrais vraiment remercier ici Alexis Sannier notre responsable d'internet et des réseaux sociaux qui a porté ce projet avec rigueur, excellence. Il a fallu tout construire, concevoir un règlement et trouver cette plateforme D21 qui nous a donné beaucoup de satisfaction. Contrairement à d'autres villes qui annoncent qu'ils ont un budget participatif, nous avons vraiment fait un vrai vote avec un code alors que beaucoup de villes font des sondages, soit le vote est ouvert ; on peut voter autant de fois que l'on veut ; voire certains ne votent pas du tout et ce sont les élus qui choisissent les projets.

Sont retenus et seront réalisés dès l'an prochain :

N°12 : les places réservées au covoiturage à proximité de la gare du RER B d'Antony : 423. Le score ce sont les votes pour moins les votes contre. Budget : 4 000 €.

N°11 : les fauteuils urbains accueillants. Budget : 18 000 € pour un score de 425 voix.

N°10 : Antony bio habitat, les refuges pour les chauves-souris : 4 500 € ; 430 voix.

N°9 : le préau de l'école Paul Bert : 70 000 € ; 445 voix.

N°8 : plan relief de la Ville pour les personnes handicapées visuelles : 700 € ; 504 voix.

N°7 : la sécurisation de la traversée de l'angle de l'avenue du Bois de Verrières et de la rue Maurice Labrousse : 8 000 € ; 515 voix.

N°6 : la qualité de l'air, l'installation de capteurs et la diffusion de nos données certainement sur le site de la ville : 12 000 € ; 552 voix.

N°5 : l'installation de 12 boîtes à livres : 15 000 € ; 650 voix.

N°4 : l'installation d'une dizaine d'abris à vélos : 78 000 € ; 665 voix.

N°3 : l'éclairage intelligent, l'expérimentation sur la rue Marie Laure : 30 000 € ; 706 voix.

N°2 : les toilettes publiques au parc Heller : 90 500 € ; 710 voix.

N°1 : les panneaux d'information, l'extinction la nuit des panneaux d'information de la ville et des publicités : 17 000 € ; 883 voix.

Voici donc les 12 projets qui seront réalisés dans l'année 2019.

Je voudrais remercier ici les services qui ont étudié tous ces projets, soit 64 projets étudiés pour 25 au vote et 12 réalisés.

Dans cette année de réalisation, la plateforme sera ouverte, et vous pourrez suivre l'avancement, le début des travaux et les personnes pourront toujours faire leurs commentaires. Je vous enverrai ce week-end les résultats complets jusqu'au 25 avec des statistiques très intéressantes puisque la plupart des votants ont rempli le questionnaire de satisfaction. On a sorti des statistiques assez intéressantes. Je vous communiquerai tous ces documents ce week-end.

M. le Maire : Madame Charrier.

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous.

Avoir organisé et réalisé un budget participatif est une bonne idée, et nous remercions M. Limborg pour son engagement dans ce projet, engagement au départ pour l'avoir initié et ensuite pour l'avoir

complètement réalisé. Cela sollicite les citoyens, les incite à s'intéresser à la vie de leur commune et aussi à en comprendre le fonctionnement, ce qui n'est pas toujours immédiat quand on ne s'est jamais impliqué dans ce genre de projet.

Nous espérons donc que cette expérience sera reconduite.

La nature des projets proposés révèle les préoccupations principales des Antoniens, à savoir principalement : la cohésion sociale, l'écologie, le sport et la culture pour tous.

Je voudrais revenir sur la procédure qui s'est globalement bien passée surtout pour une première fois mais quelques points pourraient être améliorés.

❶ La commission de présélection ne s'est réunie à ma connaissance qu'une fois. J'ai cru comprendre -je parle sous contrôle d'Isabelle qui était présente- que cette commission devait être pour le moins informée des projets retenus et de ceux qui avaient été éliminés, des raisons de l'élimination après l'examen des services techniques. D'après mes informations, tel n'a pas été le cas.

M. LIMBORG : Non, chaque projet qui n'a pas été gardé -c'est là le gros travail- chaque porteur de projet -vous l'avez sur la plateforme- a été informé directement avec une dizaine de lignes avec les explications.

Sur le site de la Ville, vous avez toutes ces réponses.

On a expliqué pourquoi chaque projet n'a pas été retenu. C'est à 100 % une non-conformité au règlement.

Mme CHARRIER : D'accord !

Je voulais dire qu'il n'y a pas eu d'information aux membres de la commission. Il faut qu'ils aillent voir eux-mêmes ce qui se passe.

Isabelle peut-être précisera parce qu'elle était à la commission.

Mme DELPECH : Il me semble que l'on a reçu le document trois jours avant, le vendredi.

Mme CHARRIER : Je ne parle pas de cela. La commission de présélection s'est réunie ; elle a éliminé les projets qui ne relevaient pas du règlement. Après, les services techniques sont passés ; ils ont éliminé à leur tour un certain nombre de projets. C'est à l'issue de cet examen des services techniques que l'on avait dit, me semble-t-il, d'après ce que j'ai entendu que la commission serait avertie des projets qui avaient été éliminés et les raisons pour lesquelles ces projets avaient été éliminés.

M. LIMBORG : A la deuxième élimination des services techniques, les projets non réalisables ?

Mme CHARRIER : Exactement !

M. LIMBORG : Il n'y a peut-être pas eu de communication sur les projets qui ont été éliminés par les services techniques.

Mme CHARRIER : C'est cela !

M. LIMBORG : Je comprends ; effectivement.

Mme CHARRIER : Cela pourra se faire l'an prochain.

M. LIMBORG : On a justement attendu l'analyse des services techniques ; ces réponses sont données aux porteurs de projets. Vous pouvez aller vérifier. On a argumenté la non-sélection par les services techniques.

Mme CHARRIER : Ok.

② Les membres de cette commission ont reçu par courrier électronique les 143 projets, ce qui est énorme à étudier si l'on veut regarder cela de près. Et il y avait un temps relativement court entre le moment de la réception et la réunion de la commission.

③ Il faudrait écarter d'office toutes les propositions relevant des compétences « classiques » de la commune ou du territoire, par exemple tout ce qui relève de la voirie. De toute manière, ces travaux seront faits par la commune. Je note d'ailleurs que vous avez un projet qui me semble relever de la commune et qui est pourtant retenu, qui a été choisi

-cela arrange bien la commune en l'occurrence- qui est le préau de l'école Paul Bert.

Le préau d'une école relève vraiment des travaux qui sont faits normalement par la commune, qui ont toujours été faits. Cela relève plus du budget général que du budget participatif.

M. LIMBORG : Les citoyens ont la parole. Donc, ils proposent et, à partir du moment où le projet est conforme au règlement, il n'y avait pas de raison de l'éliminer. De toute façon, ce projet a été voté, c'est très bien. C'est vrai que s'il n'avait pas été voté, il aurait été certainement fait par les services.

Il faut que vous sachiez que, dans un budget participatif, il y a un deuxième niveau -qui peut le plus peut le moins- qui sert de boîte à idées. 12 projets ont été retenus et rien ne empêche maintenant, nous les élus et les services de choisir dans les bonnes idées des citoyens et de les réaliser sur le budget d'investissement hors budget participatif.

Mme CHARRIER : Si c'est comme cela, c'est une chose.

M. LIMBORG : Bien entendu !

Mme CHARRIER : Ce n'est pas la même chose que de le faire sur le budget participatif.

M. LIMBORG : Les citoyens ont voté ; on n'a pas de raison de dire non. Cela nous montre aussi l'intérêt des citoyens. Ils ont mis ce préau assez haut et je trouve cela très intéressant. Il n'y a pas de raison de frustrer la personne qui a déposé ce projet.

Mme CHARRIER : Loin de moi de frustrer les citoyens. C'est plutôt pour ne pas monopoliser de l'argent réservé au budget participatif sur un projet qui pourrait être réalisé par le budget général de la commune.

④ On a pu percevoir une participation inégale des Antoniens selon les quartiers. Il faudrait faire en sorte que tous les quartiers se sentent

concernés et finalement touchés par les réalisations issues de ce budget participatif.

M. LIMBORG : Certainement !

On a démarré cette première année. C'est toujours délicat parce que l'on part de zéro. La commission a été faite très vite, juste après la clôture des dépôts de candidatures. On a manqué d'un mois. Pour la deuxième session, le règlement est prêt ; on va pouvoir avoir un peu plus de temps dans l'année complète. On la démarrera plus tôt et on pourra corriger toutes ces erreurs. On a constaté que c'est surtout le centre-ville qui a voté. On a quelques idées pour améliorer.

Comme je vais vous envoyer tous les documents, ce serait avec plaisir aussi que vous m'envoyiez si ce n'est pas trop long les idées positives que vous verriez pour cette amélioration.

On pourrait imaginer, par exemple, une soirée avec les porteurs de projets qui se retrouvent et qui discutent ; une soirée qui ne serait pas organisée par les élus mais où les porteurs de projets seraient mis en avant. Avec la population, on pourrait échanger. Un événement où l'on se rencontre serait intéressant. C'est une suggestion.

M. le Maire : Madame Hagel.

Mme HAGEL : Brièvement.

Les tentions actuelles montrent bien que ces projets, permettant aux habitants concrètement de participer, de sentir comment fonctionne une ville, sont des éléments qui peuvent permettre d'éviter certaines dérives.

M. le Maire : Bien sûr !

Mme HAGEL : Encore merci à Jean-Pierre et merci aux services. Cela a été un très gros travail pour eux.

Je ne parlerai que d'un point parce que Marité vous a clairement expliqué les choses.

On a senti de l'enthousiasme chez beaucoup d'Antoniens. C'est très important. Je pense que, dans les comparaisons avec les autres villes, il faut impérativement mettre de côté les villes qui ont des conseils de quartier. Les budgets participatifs, au début, ont été mis en place dans les villes où il y avait des conseils de quartier qui demandaient à pouvoir faire quelque chose.

Nous n'avons pas de conseils de quartier parce que c'est votre choix ; ce n'est pas le nôtre mais le vôtre. Aujourd'hui, nous devons bien nous rendre compte que c'est presque 2 000 votants. C'est extrêmement bien compte tenu que les projets n'ont pas pu être relayés par ces structures de quartier et sur l'ensemble des quartiers.

Pour la prochaine promotion, il faudrait envisager des choses plus dynamiques et pas simplement de l'écrit.

Encore merci à Jean-Pierre Limborg et aux services, et à tous les Antoniens qui ont bien joué le jeu dont certains sont quand même un peu déçus d'avoir été recalés dès le premier tour.

M. le Maire : Eh oui, il faut s'habituer, Madame Hagel !

M. LIMBORG : Vous avez cité le mot « pédagogie ». Je remercie également tous ceux qui ont déposé des projets. Ils ont découvert s'ils ont lu les réponses la différence entre un budget d'investissement, un budget de fonctionnement. Madame Hagel, ils ont été très intéressés. Vous allez voir les statistiques que je vous enverrai. 71 % de mémoire ont dit qu'ils avaient appris beaucoup de choses sur le fonctionnement d'une mairie et qu'ils avaient envie de s'y intéresser plus. Il y a une vraie demande de cette participation citoyenne. Cette première édition montre que l'on en aura d'autres et qu'on les encouragera. On continuera cette participation directe. On prendra les bonnes idées parmi les Antoniennes et les Antoniens.

M. le Maire : Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Une initiative que l'on ne peut qu'approuver et qu'il faut reconnaître a rencontré le succès : 143 projets déposés dans le cadre de cette première édition du budget participatif pour, au final, 25 projets retenus, certains en regroupant plusieurs. Tout ce qui amène à plus de démocratie participative, à la développer, à inciter les Antoniens à s'impliquer dans la vie de la « cité » est une bonne chose.

Trois remarques néanmoins :

❶ La clarté de la lettre diffusée aux Antoniens leur indiquant les modalités de vote.

Alors que tous les Antoniens de plus de 16 ans domiciliés sur la ville pouvaient théoriquement voter, la lettre en question pouvait laisser entendre qu'un seul vote par foyer était possible. C'est, en tout cas, dans ce sens que certains l'ont comprise. A l'avenir, elle mériterait d'être bien plus claire.

❷ Les modalités de vote pour, qu'une fois un premier vote ait été émis dans un foyer, d'autres votes soient possibles :

En effet, le code transmis permettant de voter sur la plateforme électronique mise en place ne pouvant être utilisé qu'une seule fois et pour un seul vote, pour qu'une autre personne puisse obtenir un nouveau code dans un foyer, il fallait qu'elle transmette à la maire une copie de sa carte d'identité et d'un justificatif prouvant qu'elle habitait bien Antony. Une procédure qui a pu apparaître comme complexe à certains. Ne serait-il pas possible de la simplifier ?

❸ Deux projets retenus : la création d'un Préau à l'école Paul Bert, sécurisation de la traversée à l'angle de la rue du Bois de Verrières et de l'avenue Maurice Labrousse apparaissent plus comme relevant d'une bonne administration municipale que du budget participatif s'il s'avère nécessaire de les réaliser.

M. LIMBORG : Monsieur Meunier, on ne revient pas sur la dernière remarque. Effectivement, j'y ai répondu. On peut améliorer la lettre. Normalement, elle était claire. Vous avez compris que notre code était notre garantie, que ce soit vraiment de la démocratie. Je vous citais les villes qui font des sondages où alors chaque citoyen peut voter 50 fois s'il veut.

Cela demande une certaine rigueur. C'est vrai que nous avons choisi le boîtage c'est-à-dire que chaque boîte aux lettres recevait un code. On pouvait aussi aller en médiathèque en chercher, en mairie, aux 11. On avait multiplié les points pour faciliter mais il est vrai que, si l'on arrive dans la session 2 à faire une réunion quelques jours avant le vote avec les porteurs de projets, on pourrait imaginer un petit stand et aller chercher ces codes plus facilement.

Le code ayant été reçu par une famille, certainement la famille avec tout le manque de temps n'a pas forcément demandé d'autres codes pour le conjoint ou des enfants en âge de voter. Si l'on peut améliorer, on aura peut-être le double de votants facilement. Il y a certainement quelque chose à améliorer là.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DELPECH : Tout d'abord, félicitations aux projets qui ont été élus. Comme l'ont dit tous les autres collègues, c'est une initiative à reconduire. C'est vraiment excellent pour stimuler la participation de nos concitoyens.

Comme j'ai assisté à la commission de présélection, je voulais aussi remercier le travail des services administratifs et techniques ainsi que celui d'Alexis Sannier qui a trié, organisé, mis en forme tous ces projets.

Les projets les plus nombreux ont concerné la voirie et la sécurité des déplacements, suivis par la préoccupation de l'écologie et du

développement durable, et enfin par le besoin d'espaces et de matériels pour la pratique sportive, lieux de convivialité. Bref, de bonnes idées pour étoffer un programme à la veille des élections.

C'est une première et bien sûr il y a des objections, ce serait d'organiser une réunion de bilan et pourquoi pas susciter le bilan à travers le site puisque l'on a suscité les projets à travers internet.

J'aurais une remarque sur un projet en particulier qui a été rejeté : la devise de la République ne serait pas d'intérêt général, cela mérite un débat sérieux qui pourrait être mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire : C'est comme la place de la République, effectivement.

Mme DELPECH : Oui, c'est important.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, vous avez eu l'occasion de le faire simplement ; vous avez mis un énorme bandeau lumineux qui égaye le fronton de la Ville, vous auriez pu écrire : liberté, égalité, fraternité avec les lumières.

M. le Maire : Très bien !

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DELPECH : Pour terminer, je voulais dire que le bilan a été très positif, que l'expérience doit être renouvelée et il faut élargir vers plus de démocratie participative.

M. le Maire : Encore !

Mme DELPECH : Comme l'a dit Annie Laure.

M. le Maire : Que souhaitez-vous faire plus ?

Mme DELPECH : Créer des conseils de citoyens par quartier comme celui du Noyer Doré qui fonctionne bien.

M. le Maire : D'accord !

Jean-Pierre, veux-tu encore répondre ?

M. LIMBORG : Non, j'ai écouté toutes ces remarques. Je vous envoie l'intégralité des résultats et les statistiques. Vous parliez de débrief et de bilan : j'attends vos remarques directement -je ne sais pas si l'on fera une réunion en commission- en tout cas déjà vos remarques. Celles que vous avez dites sont pertinentes et nous-mêmes dans les services avec Alexis, le service de communication, on a déjà à peu près aussi ce genre d'avis. On apprend de cette première initiative et j'espère qu'elle sera reconduite bientôt.

M. le Maire : Les résultats, bien sûr, sont sur le site internet et dans le prochain « Vivre à Antony » naturellement avec toutes les questions posées.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE

M. le Maire : Vous serez content des résultats.

M. MEDAN : Bonsoir à tous.

Pour éviter de paraphraser et de faire trop long sur le rapport que vous avez eu entre les mains, j'ai choisi d'insister sur quelques éléments clés de ce rapport.

Le premier point qu'il est important de retenir, c'est qu'en 2018, la dette aura baissé de 8 M€, passant de 130 M€ au 1^{er} janvier à 122 M€ au 31 décembre. Cette évolution s'explique par un amortissement de la dette de 13 M€ et un faible volume d'emprunts mobilisés de 5 M€. A 200 000 € près : $130 - 13 + 5$, on a les 122 M€ au 31 décembre.

C'est un point intéressant et important en termes d'évolution qui correspond à la trajectoire que la ville a choisie.

En 2018, vous avez pu noter que les intérêts de la dette sont de 2,5 M€ auxquels nous déduisons les 373 000 € liés aux produits financiers perçus ; au total, si l'on fait un calcul rapide cela correspond à

un taux moyen d'intérêt de la dette de 1,64 % qui était à peu près identique l'an dernier et nettement inférieur à ceux que nous avons connus par le passé. En 2016, on avait 2,53 %. Là encore, on est dans un trend tout à fait favorable et intéressant pour tout ce que cela signifie puisque l'on sait bien que derrière ces éléments se cache aussi notre niveau d'investissement et les réalisations des projets que nous faisons année après année.

A ce jour, la répartition des encours est à l'avantage des taux fixes qui représentent environ 60 % du total de notre dette et les 40 % restants étant bien sûr les taux variables avec une proportion de plus en plus réduite des emprunts structurés qui représentent, de mémoire, entre 16 ou 17 % à peine du total.

Voilà les éléments les plus importants.

Pour conclure, je dirais que la structure de la dette, depuis quelques années, a changé. Elle reste toujours, c'était le cas avant, vraie. Il y a toujours une diversification à la fois des produits souscrits et des prêteurs même si la Caisse des dépôts, la Banque postale, le Crédit agricole, la Société générale sont nos interlocuteurs privilégiés, on a à la fois une bonne diversification des prêteurs et des produits financiers. Donc, un niveau de risques est très faible. Un élément, malgré les petits soubresauts à la hausse des taux longs, n'inquiète pas la Ville dans la mesure où l'on a toujours des niveaux de taux d'intérêt très faible, ce qui nous permet de voir l'année 2019 avec le même esprit. Globalement, on peut imaginer qu'à court terme les chocs sur les différents indices des produits structurés ne poseront sans doute aucun problème.

J'ai essayé de faire une synthèse du bilan. Evidemment, nous sommes à votre disposition.

Merci.

M. le Maire : Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Poursuite de la réduction : on avait fait 12 M€ l'année dernière ; on va faire 8 M€ cette année, c'était une tendance qui était prévue et prévisible notamment par le transfert des compétences de la Ville aux collectivités territoriales et autres jouent en faveur du desendettement de la Ville. C'était une démarche tout à fait prévisible. Elle est constante et c'est heureux pour la Ville.

La diversification c'est un élément que l'on a toujours défendu sur les types d'emprunts, les emprunteurs comme vous l'avez dit. On vous avait donné une limite comme étant une limite qu'il ne fallait pas franchir, c'était celle d'utiliser les emprunts structurés. Ce ne sont pas eux qui font, aujourd'hui, que le taux soit aussi bon ; ce sont les autres emprunts qui nous permettent d'afficher un taux en-dessous des 2 %. D'ailleurs, deux d'entre eux ont eu des incidents de taux qui fait que l'on est obligé d'avoir en DM rajouté 100 000 € pour payer les frais financiers Dans le passé, vous êtes allés au-delà. On a déjà débattu de cela plusieurs fois ; on peut clore.

Pour suite de cet avantage avec l'aide de l'Etat, il faut de temps en temps rappeler que l'Etat a été pour le coup de bon augure pour la Ville puisqu'il a accepté de refinancer un emprunt et de porter un financement tous les ans, 400 000 € un peu moins par an.

Ces conditions font que la dette baisse, que les taux d'intérêt sont intéressants et que la charge financière permet de dégager plus facilement un autofinancement qui sera réalimenté par la dotation, et permet donc des financements y compris de dégager ce budget participatif.

M. MEDAN : Merci.

Je voudrais rappeler et insister sur le fait que les emprunts structurés que vous citez souvent en exemple, on en a eu effectivement deux qui ont posé un problème. Mais si l'on fait le cumul de ce que cela a

permis de gagner à la Ville sur une dizaine d'années, le bilan est positif, Monsieur Rufat. Je voudrais que les choses soient claires même s'il y a eu des chocs sur un ou deux produits dont avec l'Etat nous avons réussi à renégocier les conditions ; on ne l'a pas fait à chaud, on l'a fait dans les meilleures conditions contrairement à certaines communes.

Je voudrais quand même redire que les produits structurés pour la ville d'Antony ont eu des conséquences financières sur une période longue. Evidemment, si vous regardez une période courte d'un an et demi, là, on est dans le négatif. Si vous prenez une période longue, par exemple de 10 ans, on est largement dans le positif.

Je ne rouvrirai pas le débat mais je ne peux pas vous laisser dire que les emprunts structurés ont été catastrophiques pour Antony, ce n'est pas vrai.

Merci.

M. RUFAT : Alors je pense ne pas avoir utilisé le terme catastrophique. On a déjà eu plusieurs fois ce débat, Monsieur Médan mais vous partez d'hypothèses fausses. Si vous partez -et vous pourrez le constater- du taux moyen de la Ville qui est fait, vous verrez que les emprunts structurés ont peut-être apporté un petit gain mais il est loin d'être de plusieurs millions comme vous le dites.

M. le Maire : C'est de l'histoire ancienne. Cela remonte aux années 2005/2012. On ne va pas rouvrir le débat.

Y a-t-il d'autres interventions sur la dette ?

Il n'y a pas de vote parce que c'est une information.

Je voudrais donner une troisième information sans vote sur le projet de suppression du passage à niveau.

Lors du dernier conseil municipal, je vous avais indiqué qu'en raison du danger que présente le passage quotidien de 8 500 voitures

sur le passage à niveau de Fontaine-Michalon, la ville ne s'opposait pas au projet de suppression de ce passage à niveau décidé par l'Etat en 2016 et que la S.N.C.F. doit à présent mettre en œuvre.

Mais je vous disais aussi que la Ville allait consacrer désormais tous ses efforts pour protéger les riverains et les commerçants du quartier des nuisances provoquées par ce projet.

Afin de suivre de près la mise en œuvre de ce projet, dont la réalisation va durer 3 ans au total, le conseil municipal a créé le 27 septembre dernier une commission de suivi qui s'est réunie le 21 novembre dernier.

L'examen des dossiers que nous a communiqués la S.N.C.F. nous a conduits à nous interroger sur trois points importants qui ont été évoqués lors de cette commission :

- ❶ La sécurisation du passage piétons.
- ❷ Le passage des personnes à mobilité réduite pendant la durée des travaux.
- ❸ La capacité de la future rue Mirabeau à accepter de gros véhicules comme les bus, les véhicules de pompiers et autres camions.

Les plans qui avaient été mis à notre disposition par la S.N.C.F. ne permettaient pas en effet à nos services techniques de juger si le passage piétons prévu à l'emplacement du passage à niveau actuel serait aussi spacieux et ouvert que semblait le montrer l'image présentée par la S.N.C.F. lors de l'enquête publique, ni d'apprécier précisément le rayon de giration de la rue Mirabeau au passage sous les voies de chemin de fer pour sa capacité à accepter des véhicules de grand gabarit.

Par ailleurs, la S.N.C.F. n'avait pas prévu que le passage piétons soit accessible aux personnes à mobilité réduite pendant la durée des travaux faute de places pour la construction d'une rampe d'accès aux

normes handicapées. Lorsque la rampe sera faite, c'est-à-dire après la fin des travaux, les personnes handicapées passeront mais pendant la durée des travaux la S.N.C.F. n'avait pas prévu qu'elles passeraient, et cela dure 2 à 3 ans.

Sur ce dernier point, qui a été soulevé dès le mois de juillet, dès qu'on les a rencontrés début juillet, nous avons soulevé ce point qui nous a paru invraisemblable que, malgré la loi de 2005, la S.N.C.F. oublie le passage des personnes handicapées. La S.N.C.F. a fini par accepter tout récemment d'installer un ascenseur -c'est ce que l'on demandait- pendant la durée des travaux en attendant de construire la rampe.

Selon la S.N.C.F., la construction de cet ascenseur prendra 2 mois, il ne pourra pas se faire avant le commencement des travaux et avant la fermeture de la rue Mirabeau. Donc, pendant 2 mois, le passage des personnes à mobilité réduite ne sera pas possible à cet endroit-là. En principe, il est convenu que les travaux commenceront le 15 août. Du 15 au 30 août, il y a moins de monde mais on aura quand même un mois et demi à gérer. Là, je ne sais pas comment cela pourra se faire.

Pour ce qui concerne le passage des grands véhicules sur la future rue Mirabeau, là nous sommes plus rassurés. Les derniers éléments qui nous ont été fournis par la S.N.C.F. montrent qu'à l'exception des camions bennes à ordures qui peuvent faire un tour, ce n'est pas gênant, tous les véhicules y compris des pompiers passeront.

Il reste le passage piétons. Le passage piétons ne correspondra pas tout à fait à l'image donnée lors de l'enquête publique ; les piétons qui viendront du bas de la rue Mirabeau depuis les commerces ne verront pas le haut de l'escalier situé de l'autre côté ; ils verront le bas de l'escalier. Ils verront une partie de l'escalier mais pas tout l'escalier. Ce qui pourra peut-être, et cela reste à étudier, être corrigé par des caméras.

Nous sommes maintenant, Monsieur Feuillade, des spécialistes des caméras de vidéoprotection. Ce sera un bon endroit pour installer des caméras comme dans d'autres quartiers de la ville, Monsieur Feuillade, n'est-ce pas !

Le rapport hauteur largeur du passage qui était très spacieux dans l'image donnée lors de l'enquête publique, en revanche, ne devrait pas être oppressant. Donc, on aura un bon rapport. La rue Mirabeau monte, l'escalier en face ne sera pas entièrement visible lorsque l'on entrera dans le passage.

Toutefois, les derniers documents dont nous avons eu connaissance nous ont révélé que la grande majorité des travaux seraient effectués de nuit. Information dont nous n'avions pas connaissance précédemment. Lors de l'enquête publique, je ne me souviens pas que c'est le fait que les travaux se fassent de nuit ait été évoqué. C'est bien cela ?

Vous confirmez. Donc, cela avait été caché.

Mme HAGEL : Pendant l'enquête publique, sur le passage à niveau, jamais il n'a été évoqué le fait que les travaux seraient de nuit et que la rue Mirabeau serait fermée pendant 2 ans.

M. le Maire : Cela n'a pas été évoqué non plus.

Mme HAGEL : Et bien non !

C'est vraiment de la mauvaise foi.

M. le Maire : Nous savions depuis quelques mois que la rue Mirabeau serait fermée mais on ne savait pas et on ne nous l'avait jamais dit que les travaux se feraient de nuit. Cela change tout.

Donc, nous avons demandé à la S.N.C.F. de prendre en charge l'isolation phonique des habitations qui sont concernées par les travaux, c'est-à-dire toutes celles qui seront perturbées par le bruit des travaux. Cela peut aller plus loin que les habitations proches.

Nous demandons à la S.N.C.F. que la Ville définisse le périmètre concerné. Ce ne sera pas la S.N.C.F. qui dira quels logements, si elle accepte, elle protégera c'est la Ville qui définira le périmètre.

Nos services techniques vont rencontrer de nouveau la S.N.C.F. réseau pour traiter de ces différentes questions et pour faire avancer le dossier. Il va de soi que je ne signerai pas les arrêtés de voirie et de circulation autorisant le démarrage des travaux ainsi que la convention d'occupation temporaire des parcelles du domaine privé de la Ville qui serviront pour la base vie du chantier tant que nous ne serons pas totalement rassurés sur tous les points ainsi soulevés.

Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : Merci pour ces informations. Un point important me semble-t-il qui reste et qui est demandé par les habitants du quartier, c'est que la S.N.C.F. et l'Etat porteurs du projet viennent expliquer le projet devant les habitants du quartier. C'est une nécessité. Il faut que la S.N.C.F. apprenne enfin à être un peu plus transparente qu'elle ne l'est.

Vous dites par rapport, et j'entends bien, c'est une avancée que vous ne signerez rien, et vous avez mis un élément supplémentaire par rapport à l'isolation des bâtiments pour les protéger du bruit ; cela veut dire que tout cela soit fait avant le démarrage des travaux. Cela demande une étude. Là, je vous rejoins, on est en train de repousser ce projet à quelques années parce que vu l'empressement de la S.N.C.F. à faire ce genre d'étude on risque de gagner un peu de temps.

❶ Cette organisation de rencontre avec les populations du quartier, est-ce que oui ou non elle aura lieu et dans quel délai ?

❷ Je sais que cela vous chatouille quand je dis cela mais il faut le dire : le projet de passage à niveau c'est une des partie du projet Massy-Valenton. Vous pouvez écrire comme vous l'avez fait à maintes reprises, vous ou je ne sais qui, que l'on attise, on veut faire peur aux gens en

parlant de Massy-Valenton. Ce n'est pas moi, vous le savez très bien, le projet de loi mobilités qui vient d'être déposé au Sénat en procédure accélérée dans les quelques priorités S.N.C.F., il n'y en a pas cinquante, quatre ou cinq pas plus, il y a Massy-Valenton.

Ce projet a été scindé d'abord en deux ; maintenant, il est scindé en trois. La partie Est est en cours de réalisation, qui a pris du retard parce qu'il y a eu un incendie là-bas. Maintenant, on nous fait la partie du passage à niveau jusqu'en 2022/2023 et au-delà de 2022/2023, la troisième phase jusqu'à Massy. C'est la question.

Il faut dire aussi aux gens qu'ils n'en prennent pas pour 2 ou 3 ans, ils en prennent pour 6 ans de travaux dans ce secteur ; 6 ans de travaux de jour et de nuit. C'est la réalité, pour faire quoi ? Une autoroute ferroviaire. Là encore, vous l'avez bien, Monsieur le Maire, on vous les a transmis et vous les aviez. Le projet n'est plus tout à fait le même aujourd'hui que celui qu'il était il y a 10 ans. Aujourd'hui, on est en train de nous faire non plus une autoroute pour desservir deux localités internes à la France mais on est en train de nous mettre une autoroute internationale de LGV, Bordeaux/Bruxelles au 1^{er} juillet 2019 ; Bordeaux/Londres avec Eurotunnel -ils viennent de signer- avec une gare spécifique Bordeaux qui passe à Massy-Valenton. Ils en ont besoin.

Il faut que l'on arrête de dire : arrêtez de faire peur, etc. Non, le projet Massy-Valenton est d'actualité et il est accéléré. Il faut le dire aux gens et, en l'occurrence, je me souviens ici même que l'on a tous à l'époque voté des vœux pour s'opposer à ce projet. Je vous demande de confirmer les vœux que nous avons faits ici. Au conseil départemental à l'époque, le président avait fait voter aussi au conseil départemental pour s'opposer à ce projet.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, la S.N.C.F. propose d'organiser une réunion publique dans la deuxième semaine de janvier. Cela vient de sortir.

Mme HAGEL : Et alors ? Les travaux sont commencés ou pas ?

M. le Maire : Bien sûr que non. Je n'ai pas signé. Je ne sais pas comment ils vont faire pour les travaux parce qu'ils n'auront pas le terrain pour les faire. Ils vont, en tout cas, organiser une réunion et ils nous ont demandé -on est d'accord- s'ils pouvaient organiser une réunion, on leur a dit : bien sûr avec grand plaisir. Donc, ils vont organiser une réunion. Il faut juste qu'on leur trouve une salle, mais on va trouver, dans la deuxième semaine de janvier, vers le 10/12 janvier probablement.

Ils demandent aussi de rencontrer le comité de suivi. Nous avons déjà réuni le comité de suivi entre nous le 21 novembre. On réunira le comité de suivi. On vous tiendra au courant, bien sûr.

Le comité de suivi, côté Antony en tout cas se sera la municipalité y compris l'opposition. Ce seront les associations de Massy-Valenton et les associations du quartier commerçants et habitants. A priori, cela nous paraît tous ceux qui ont un intérêt pour le passage à niveau ; qu'ils aient un intérêt aussi pour Massy-Valenton, c'est autre chose.

Le sujet actuellement ce n'est pas Massy-Valenton.

Massy-Valenton, vous dites oh là là, au secours, la loi mobilités, que je prenais pour une loi de principe et qui s'est révélée un catalogue de la Redoute avec des dizaines de projets aussi modestes les uns que les autres. En plus, qui n'a même pas été relu par ses rédacteurs ; cela peut arriver quelquefois chez nous aussi de ne pas relire les délibérations. Là, ce sont des textes de loi. Qu'est-ce que je vois concernant Massy-Valenton ? Concernant la ligne Massy-Valenton, le projet consiste en la création d'une voie supplémentaire entre Massy et Valenton.

La loi est la loi. C'est une voie entre Massy et Valenton. Cela va se passer sur toute la ligne pendant 30 km environ. Si, il y aura une troisième voie.

Je lis la loi, la loi est dure mais c'est la loi.

C'est pour vous dire le sérieux des rédacteurs de la loi.

On ne vous entend pas, M. FEUILLADE. C'est dommage. On aimerait vous entendre.

M. FEUILLADE : Ils disaient les vôtres avant.

M. le Maire : Avant, c'était la Gauche.

M. FEUILLADE : On n'a pas toujours été là ; on n'y a pas été très longtemps. Vous avez été plus longtemps que nous sur le projet qui remonte à 25 ans.

Effectivement, il y a bien un projet. Il y avait le projet Massy jusqu'à Antony une voie supplémentaire. Ensuite, jusqu'au pont d'Orly, etc. et à Orly il y a à nouveau une voie qui a été faite. C'est cela le projet.

M. le Maire : Ce n'est pas ce qui est dit ici.

M. FEUILLADE : Oui, bien sûr, ils font comme les vôtres avant.

M. le Maire : Ce sont les mêmes fonctionnaires mais ils n'ont pas fait de progrès sur leur connaissance du projet.

M. FEUILLADE : Je vais vous faire un aveu. Le premier projet de loi proposé dont le préambule et les attendus a été concédé à une société privée pour le faire.

M. le Maire : Oh, quelle horreur !

Je continue.

Le rôle de cette voie supplémentaire qui ira de Massy à Valenton, c'est pour augmenter la capacité de la ligne, augmenter sa robustesse et faciliter les liaisons TGV province/province vers l'Ouest de la France ainsi que la circulation RER et fret. Ils ne parlent pas de circulation internationale.

Mme HAGEL : Dans d'autres documents on en parle.

M. le Maire : En l'occurrence, c'est la loi.

La section Est de ce projet sera réalisée et mise en service dans la période 2018/2022. Il y a 20 ans qu'elle devait être faite cette liaison.

Les travaux de la section Ouest, les nôtres, seront lancés afin de la mettre en service dans la période 2023/2027.

On peut dire que les travaux commenceront en 2023 et finiront en 2027 si le calendrier est tenu.

Avez-vous déjà vu, Monsieur Feuillade, vous qui avez une longue expérience qu'un calendrier est tenu pour des grands travaux qui en plus doivent être financés. En cette période, le financement c'est ce qui est le plus dur à trouver surtout avec ce qui se passe aujourd'hui.

M. FEUILLADE : Pour la S.N.C.F. vous avez plus de compétences que moi.

Mme HAGEL : Juste un point. On a bien noté la proposition sur l'isolation avait été faite et je crois qu'elle est importante. Mais je pense que, sur ce quartier, depuis le début, on se trompe sur une chose, c'est-à-dire que, bien évidemment, il faut protéger des nuisances les habitants du quartier. Mais ce qui se passera sur ce quartier, cela ne concerne pas que les habitants du quartier. C'est bien plus général. C'est l'ensemble de notre ville qui va être perturbée sur le plan commercial. C'était un centre commercial qui, à mon avis, ne pourra pas continuer dans les mêmes conditions et aussi c'était un lieu de passage et de vie ; tout cela va disparaître, et cela ne concerne pas que les habitants du quartier.

Donc, c'est un point très important et je ne crois pas qu'il faille le considérer comme un périmètre à élaborer pour un tout petit bout des habitants de ce petit quartier. Les gens qui seront gênés au niveau phonique, il y en aura et beaucoup mais beaucoup d'autres gens dont la

vie habituelle sera perturbée par ce projet qui ne leur rapportera rien à eux.

En voyant bien que ces grands projets pour lesquels on met beaucoup d'argent alors que vous avez plein de petites lignes S.N.C.F. en province qui sont en train de mourir et qui font que les gens sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler.

Je crois que le problème n'est pas un problème strictement de quartier. C'était ce que je voulais dire.

M. le Maire : Madame Hagel, c'est un problème de sécurité.

Mme HAGEL : La sécurité n'est pas simplement pour les gens du quartier.

M. le Maire : Mais non c'est pour tous les passants. Les 8 500 voitures qui passent tous les jours ce ne sont pas les gens du quartier.

Les gens du quartier peuvent se faire écraser en traversant à pied mais il y a 8 500 voitures qui passent tous les jours. C'est le sujet. C'est pour cette raison que l'Etat a décidé enfin de supprimer ce passage à niveau. On ne peut pas l'empêcher.

Y a-t-il des questions ?

Mme DELPECH : Vous dites 8 500 voitures par jour. Donc, la rue va être fermée ; où vont-elles passer ?

M. le Maire : On peut supposer qu'elles passeront par la RD920.

Par où passeriez-vous ?

Mme HAGEL : Par le pont des Baconnets.

M. le Maire : Il n'y a pas de place.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, apparemment, le président du Conseil départemental avait un petit projet dans ses tiroirs, semble-t-il, puisqu'il envisageait effectivement de transférer le passage sur le Pont des Baconnets.

M. le Maire : Ce n'est pas un pont départemental.

M. FEUILLADE : D'accord mais c'est une proposition qu'il faisait. Il a répondu à une question que je posais sur Massy-Valenton en me disant qu'il avait un autre projet que celui du maire et de la S.N.C.F. c'est de faire passer tout cela là-bas aux Baconnets.

M. le Maire : Qu'en tirez-vous comme conclusion ?

M. FEUILLADE : Que tout le monde n'est pas d'accord sur le projet.

M. le Maire : Voilà, c'est très bien.

Je ne sais pas par où passeront les voitures. Pendant 2 ans, elles ne passeront plus par la rue Mirabeau.

Si j'avais un pari à faire, je dirais qu'elles passeraient par la RD920 parce qu'il n'y a pas beaucoup de choix. Mais peut-être qu'elles passeront aussi par Massy. Il y a d'autres possibilités.

En tout cas, malheureusement, elles ne passeront plus par la rue Mirabeau dans 2 ans elles repasseront.

M. NEHME : Vous savez très bien que je porte ce sujet depuis une quinzaine d'années. Je n'ai jamais fait confiance à la S.N.C.F. et je ne changerai pas d'avis. Je me réjouis déjà de votre décision de ne pas signer les arrêtés tant que l'on n'a pas rassuré les riverains sur leur tranquillité.

Sur la proposition c'est bien de penser de demander à la S.N.C.F. de changer les vitres, les isolations phoniques des habitations mais ce n'est pas suffisant.

Ce n'est pas suffisant pour une simple raison que ces travaux qui se feront de nuit il y a l'aspect nuisance visuelle que la S.N.C.F. a délibérément cachée aux Antoniens lors de la concertation et de l'enquête publique.

Ces travaux qui se feront de nuit, probablement à la fin du service du RER C et au début entre 20h30 et 23h et 5h30 et 6h se feront de nuit et ne se feront pas avec des lampes torches ; ils ne se feront pas non plus avec des casques de mineurs. Ce sera des projecteurs énormes installés de part et d'autre de la voirie, et je suis certain que les habitants de la rue Mirabeau, la rue des Mûres, la rue de Massy et toutes les rues perpendiculaires et adjacentes à ce quartier vont expérimenter pendant 2 ans les nuits blanches du Pôle Nord.

La S.N.C.F. a délibérément omis de parler de ces nuisances-là pendant l'enquête publique pour éviter de faire une étude d'impact sanitaire.

Une étude d'impact sanitaire est nécessaire à ce stade pour préserver la tranquillité des riverains et de faire comprendre à la S.N.C.F. qu'il n'est plus permis de faire de tels projets.

Merci.

M. le Maire : Nous passons maintenant au point 1.

I - FINANCES

1 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : BUDGET VILLE - EXERCICE 2018

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Dans la mesure où il est déjà tard et que l'ordre du jour est très complet, vous avez pu lire les différentes modifications et ajustements apportés aussi bien au fonctionnement qu'à l'investissement, aussi bien aux recettes qu'en dépenses, je dirai simplement en termes de synthèse que l'on note un virement à la section d'investissement de 246 055 €. C'est le point un peu positif de cette DM. Sinon, après, il n'y a pas grand-chose d'autres à dire si ce n'est éventuellement à répondre à

certaines questions sur la DM, ce que nous avons déjà plus ou moins fait en commission des finances. Je l'espère en tout cas.

Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur la DM1 ?

Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Non, M. Médan a bien résumé. Le travail de commission a été tout à fait intense et on a eu les réponses qui étaient nécessaires pour une DM qui est assez banale.

M. MEDAN : Je suis désolé, c'est un peu rébarbatif. Je vais aller vite puisque l'on doit faire un vote pour chaque chapitre de la DM.

M. le Maire : Stop, M. Rufat a des questions.

M. RUFAT : On va voter chaque chapitre de la DM mais peut-on voter l'article 2 séparément ?

M. MEDAN : L'article 2 c'est 2 000 € que l'on a mis là pour alléger l'ordre du jour.

On fera un vote à part.

La section de fonctionnement, chapitre 11 : -110 000 €, charges à caractère général.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix contre et 1 abstention.)

On reproduira à l'identique pour la totalité du reste.

Chapitre 12 : -60 000 €

Chapitre 14 : +225 €

Chapitre 65 : +73 225 €

Chapitre 66 : +175 000 €

Chapitre 042 : +425 000 €

Chapitre 023 : +246 055 €, le fameux virement à la section d'investissement.

Chapitre 013 : +30 000 €

Chapitre 70 : +319 000 €

Chapitre 73 : +140 952 €

Chapitre 74 : +44 553 €

Chapitre 042 : +215 000 €

Voilà pour les montants de la section de fonctionnement. On a un même vote pour chaque chapitre.

Pour la section d'investissement, je ne pense pas que votre vote change quand on passe à la section d'investissement. On va adopter le même principe.

Chapitre 10 : +60 000 €

Chapitre 20 : -1 570 000 €

Chapitre 204 : +10 000 €

Chapitre 21 : -430 000 €

Chapitre 23 : -1 800 000 €

Chapitre 45 : +120 000 €

Chapitre 040 : +215 000 €

Chapitre 041 : +3 000 000 €

Même vote pour l'ensemble de ces chapitres.

Chapitre 13 : -420 000 €

Chapitre 16 : -3 766 055 €

Chapitre 45 : +120 000 €

Chapitre 040 : +425 000 €

Chapitre 041 : +3 000 000 €

Chapitre 021 : +246 055 € le virement de la section de fonctionnement.

Même vote pour chacun des chapitres.

Le fameux article 2. On a retrouvé le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Lire et Faire Lire » de 2 006,50 €.

(Vote à main levée : article adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019 : REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Une explication de vote. Puisque ces crédits sont le prélude du budget que l'on ignore évidemment, même si M. Médan a bien avancé dans son travail, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions).

3 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Pas de questions, mais des commentaires sur les différents versements qui sont faits puisque dans cette délibération on parle du football et de la subvention que l'on donnera au football, donc la convention que l'on va signer.

Je remercie M. Le Lamer qui nous a permis de rencontrer la nouvelle équipe dirigeante de ce club pour nous expliquer leur projet. On avait donné une avance au dernier conseil de 20 000 €. Là, on savait que l'avance allait être poursuivie et que l'on passait une convention. Donc, c'est une nouvelle convention qui est signée, qui sera complétée, j'imagine, aussi en mars.

La rencontre avec les dirigeants a été très intéressante. On a vu une équipe soudée, une équipe dynamique, une équipe qui connaissait bien le club parce que la plupart d'entre eux avaient déjà travaillé ou étaient des sportifs du club et qui était porteuse de projets qui nous semblent importants pour la Ville : le développement du football, ils souhaitent des stades en plus, ils veulent développer une section féminine. Il y avait une volonté de développement et d'un dynamisme qui nous a rassurés. Donc, nous sommes satisfaits de pouvoir voter cette subvention.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

Je précise que Philippe Serin, président de l'association du personnel d'Antony et Mme Covi présidente des femmes relais ne prennent pas part au vote.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote : M. SERIN et Mme COVI.)

4 - TARIFICATION DES ACTIVITES SOUMISES AU TAUX D'EFFORT : DETERMINATION DES TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES EN EUROPE - MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme DELPECH : Avec cette délibération, vous diminuez notablement les tarifs du séjour en Sardaigne mais vous augmentez encore les tarifs des frais de dossiers, qui sont énormes pour des petits budgets.

Je m'abstiendrai.

M. RUFAT : Vous maintenez les taux d'effort qui est une bonne mesure. Vous augmentez le tarif plafond en fonction de l'inflation ce qui était prévu et vous maintenez le tarif plancher stable ce que vous aviez engagé. C'est une bonne chose. Je pense que l'on pourrait se priver de tarif plancher, les gens ayant toujours des revenus finiraient toujours par payer une somme pour leur occupation liée au taux d'effort.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres observations ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention).

5 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2019

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je vais laisser mes camarades répondre éventuellement s'il y a des questions très précises sur chacun de ces 11 tarifs. Je préciserai qu'une page vous a été distribuée concernant le tarif 6 pour lequel vous nous aviez fait part d'un manque, me semble-t-il puisque pour les nombreux auditeurs du conseil municipal nous avons évoqué en commission des Finances en grande partie les questions de ces tarifs.

Le document est très épais.

M. MEUNIER : Alors que de plus en plus d'Antoniens, comme de nombreux Français ont de plus en plus de mal à « boucler » leur fin de

mois, vous nous proposez par cette délibération d'augmenter encore une fois un certain nombre de tarifs municipaux ; en moyenne de 2 % pour l'année 2019. C'est le cas pour les droits de voirie, les équipements sportifs, les locations de stands et emplacements de commerces non sédentaires, les locations de salles municipales, les tarifs liés à l'Espace Jeune, les activités liés à l'animation, le Club scientifique, un certain nombre de tarifs liés au stationnement.

Une augmentation de ces tarifs récurrente, année après année, depuis le début de votre mandature et qui participe aussi à grever le pouvoir d'achat des Antoniens. En réalité, des augmentations de tarifs qui ne sont rien d'autre que des impôts déguisés.

Je voterai contre.

M. RUFAT : Il y a effectivement 11 séries de tarifs qui sont modifiés ; tous ne sont pas modifiés à 2 %, une partie des tarifs sont maintenus et d'autres qui sont beaucoup plus élevés, et dans ce cas-là nous voterons contre.

Le tarif du club scientifique est élevé ; nous pensons que ce tarif devrait bénéficier du taux d'effort. C'est une demande que l'on fait chaque année. Sur ce tarif-là, nous voterons contre comme nous voterons contre aussi celui des manifestations sportives dont l'augmentation est largement plus 2 %, c'est plutôt 33 % ou voire doublé dans certains cas.

M. le Maire : Je pense que vous parlez du tarif féminin. C'est vous qui avez demandé de le faire augmenter. Vous avez dit que ce n'était pas normal que les filles paient moins que les hommes ; c'est une discrimination, positive certes.

M. RUFAT : Et vous avez aligné sur le haut.

M. le Maire : Nous sommes tous témoins que c'est Mme Charrier qui a demandé.

M. RUFAT : Sauf que l'on n'avait pas demandé la suite, Monsieur le Maire. Vous pouviez aligner sur le bas et vous ne l'avez pas fait.

M. le Maire : Ce n'est pas le genre de la maison.

M. RUFAT : Vous avez fait un choix.

M. le Maire : On ne connaît que le haut.

M. MEDAN : Je souhaiterais quand même préciser que la grande majorité des augmentations sont très raisonnables et correspondent à l'inflation que nous avons eue ces derniers temps.

Il y a des exceptions très rares à 2 % mais la majorité, à peu près 90 % voire un peu plus des tarifs augmentent au niveau de l'inflation, ce qui est, me semble-t-il très raisonnable. Je regrette que les pensions de retraite, à la limite, n'augmentent pas aussi et soient désindexées. On peut le regretter. Pour ce qui nous concerne, c'est le taux d'inflation.

Mme DELPECH : Il n'y a pas que les retraites ; beaucoup de salaires stagnent aussi.

M. MEDAN : Oui, on ne va pas recommencer.

Mme DELPECH : C'est vous qui avez parlé des retraites ; elles ont baissé.

Je voulais aussi intervenir sur le tarif du 11. Je rejoins mes collègues sur les autres tarifs.

Comme politique publique pour la jeunesse, cela fait 10 % d'augmentation depuis 4 ans du tarif du 11. A moins que ce soit une jeunesse dorée, puisque l'on ne sait toujours pas qui possède la carte du 11. Quels sont les jeunes ? Au bout de 4 ans on ne sait toujours pas dans quels quartiers ils vivent.

M. le Maire : Pour ce qui concerne le club scientifique, effectivement je pense que l'on pourrait évoluer comme on l'a déjà fait pour les jeunes du Château Sarran vers une tarification au taux d'effort.

Mme HAGEL : Les droits de voirie comme chaque année, nous nous étonnons de leur niveau notamment pour ce que l'on appelle les terrasses clausées.

M. le Maire : Ce n'est pas assez élevé.

Mme HAGEL : On ne sait pas.

141 € par an et par m² alors que dans le même conseil on nous dit que, dans le même quartier, certaines locations de locaux commerciaux sont de l'ordre 1 300 € du m², vous allez avoir de bons arguments afin de trouver des commerçants.

Mme le Maire : Vous parlez de mètres carrés à l'achat, pas au loyer.

Mme HAGEL : A la location.

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Si, c'est marqué. Je suis désolée.

M. le Maire : 1 300 €, non.

Mme HAGEL : C'est marqué dans le rapport sur le périmètre de sauvegarde. C'est marqué : 1 300.

1 300 / 141, vous voyez le rapport ! Cela vous donnera un argument pour trouver peut-être des cafés restaurants adaptés aux besoins de la population antonienne autour de la place que j'appelle toujours Firmin Gémier.

M. le Maire : Donc, vous trouvez que ce n'est pas assez élevé, il faudrait que l'on augmente davantage les loyers des droits de voirie, donc les loyers de l'espace public ?

Mme HAGEL : C'est à vous de voir.

M. le Maire : Non, il n'est pas question d'augmenter les droits de voirie.

Mme HAGEL : Vous ne voulez pas baisser les tarifs ou du moins ne pas augmenter les tarifs notamment du 11. Là, vous trouvez tout à fait

normal qu'ils augmentent de 2 % tous les ans, ce qui veut dire rapidement de 10 %. Pour ce qui est des droits de voirie dont certains sont modestes. En centre-ville, je pense que les commerçants ont quand même assez peu à se plaindre de leur situation. Donc, non, c'est une interrogation. Ce sont vos choix.

Je suis un défenseur inconditionnel du commerce de proximité.

M. le Maire : Heureusement ! Qu'est-ce que ce serait si ce n'était pas le cas !

Mme HAGEL : Et bien oui, mais cela n'a rien à voir. Cela s'appelle de la justice, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Qui d'autre voulait intervenir ?

On passe au vote.

M. MEDAN : Les votes seront différents. On va essayer de suivre.

Sur les droits de voirie ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 1 voix contre et 2 Abstentions.)

Sur les équipements sportifs ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix contre et 1 Abstention.)

Manifestations sportives ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix contre et 1 Abstention.)

Location des stands et emplacements de commerces ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 voix contre et 1 Abstention.)

Salle municipale ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix contre et 6 Abstentions.)

Tarifs liés à l'espace jeune ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 2 voix contre et 3 Abstentions.)

Participation des visiteurs dans les centres de vacances ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 voix contre et 1 Abstention.)

Activités liées à l'animation ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 voix contre et 1 Abstention.)

Club scientifique ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix contre et 1 Abstention.)

Le stationnement ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 1 voix contre et 2 Abstentions.)

Le Festival de la BD ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 Abstentions.)

6 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 03 OCTOBRE 2018

(Rapporteur : M. le Maire)

La métropole n'a pas beaucoup d'activités mais elle a réussi à se donner l'activité de réglementation et de réflexion sur les nuisances sonores et sur d'autres sujets également de nature environnementale. Pour cela, elle évalue ses dépenses à un certain niveau, et elle répartit ses dépenses entre les villes de manière forfaitaire en fonction essentiellement du nombre d'habitants.

Pour Antony, la demande de versement est de 12 872 €. A Clamart, c'est 10 000 € et pour des villes plus grandes c'est 15 000 €. A Paris, c'est plus.

Franchement, je ne peux pas vous dire si le coût total des travaux de la Métropole sera bien de quelques millions d'euros dont nous paierons 12 000 €, je vous propose d'approuver mais je n'ai pas beaucoup d'arguments pour cela.

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, je vous le dis comme je le pense, une délibération et un rapport, tel que présenté, c'est parfaitement incompréhensible si vous n'êtes pas un spécialiste émérite du sujet.

M. le Maire : Oui, vous n'avez pas tort, Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Cela a au moins l'avantage de démontrer que la Métropole du Grand Paris, comme les Etablissements Publics territoriaux, portés par la réforme territoriale au travers des lois NOTRe et MAPTAM ne sont que de « grandes illusions » et des gadgets parfaitement inutiles. Leur seul objectif, voulu par l'Union Européenne : entrainer dans une concurrence exacerbée nos territoires entre eux. La même philosophie qui a prévalu à la création des « grandes régions ».

Une illusion et un gadget qui a néanmoins des conséquences catastrophiques au quotidien puisqu'elle dépossède nos communes de leurs principales conséquences, j'en veux pour preuve les transferts des compétences de l'urbanisme et du logement de la commune à l'Etablissement Public Territorial « Vallée Sud - Grand Paris » et éloigne encore un peu plus les citoyens des lieux de décision. A terme, les conseils municipaux ne seront plus que de simples chambres d'enregistrement de décisions prises à un autre niveau, comme l'est aujourd'hui le Parlement sur de nombreuses décisions prises par l'Union Européenne. C'est la souveraineté de nos communes qui est remise en cause.

M. le Maire : Qui veut se fatiguer sur ce sujet ?

Même Mme Hagel capitule

M. RUFAT : On va faire confiance à M. OLLIER.

M. le Maire : C'est très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 Abstentions).

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

7 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE CRECHE ZAC JEAN ZAY : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS

(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)

M. CHARRIEAU : Nous avons choisi les membres du jury au dernier conseil municipal pour leur choix de la construction de l'école et de la crèche dans le cadre de la ZAC Jean Zay, et il s'avère que nous avons voté pour des membres qui n'étaient pas membres de la commission d'appel d'offres. Donc, nous sommes obligés de repasser ce rapport avec une constitution un peu différente, c'est-à-dire que ce sont

les membres de la commission d'appel d'offres qui peuvent faire partie de ce jury. Nous proposons de mettre deux élus en plus qui ont la charge des écoles et des crèches : Mme Schlienger et Mme Quinzin. Autrement, tous les autres sont les membres de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire : C'est une erreur.

Mme CHARRIER : Comme vous venez très justement de le dire, Monsieur Charrieau, lors du conseil municipal du 27 septembre, nous avons désigné les membres du conseil municipal qui devaient composer le jury de concours relatif au projet de la construction de la crèche et de l'école Jean Zay.

Ce vote a été fait au scrutin secret suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme cela a d'ailleurs souvent été fait pour ce genre de désignation.

Or, aujourd'hui, vous revenez sur ce vote comme n'étant pas conforme. Selon le décret n°2016-360 de l'article 89 du 25 mars 2016, article d'ailleurs sur lequel s'appuyait la précédente délibération, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, la CAO, participent à ce jury, ce qui remet en jeu les décisions prises alors. Ce décret n'aurait-il pas été connu, relu, par vos services avant le précédent Conseil ?

M. le Maire : Mais si.

Mme CHARRIER : Ceci conduit les membres de cette assemblée à des virevoltes peu compatibles avec la crédibilité à laquelle ce Conseil a droit.

Nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire : Cela prouve bien qu'il n'y a pas que le législateur qui se trompe sur Massy-Valenton comme on l'a vu tout à l'heure. Nous, aussi, parfois, on se trompe.

M. CHARRIEAU : Cela prouve que la loi est très complexe à lire et que les fonctionnaires municipaux peuvent se tromper parce que les

fonctionnaires d'Etat ne sont pas toujours très clairs dans ce qu'ils écrivent non plus.

M. le Maire : C'est sûr !

M. CHARRIEAU : Nous sommes aussi responsables, nous élus, qui avons laissé passer cela.

M. le Maire : On aurait dû le voir.

M. CHARRIEAU : Vous ne nous avez pas fait remarquer notre erreur.

Mme CHARRIER : On a déjà beaucoup de travail comme élus de l'opposition ; on a peu de personnes pour nous aider à faire le travail. Conclusion, s'il fallait en plus relire tous les textes de lois !

M. le Maire : Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Je remercie Etienne Charrieau qui pensait que nous sommes de bons vigilants des textes. On en a déjà fait la preuve sur certaines délibérations ce soir.

M. le Maire : C'est vrai.

M. RUFAT : Effectivement, nous cherchons à améliorer les textes lorsque nos capacités nous le permettent.

Monsieur le Maire, je vous invite à aller sur la Z.A.C. Jean Zay et à emprunter la nouvelle rue Sœur Emmanuelle qui porte finalement bien son nom, en tout cas beaucoup mieux son nom que je ne l'imaginai parce qu'elle s'occupait des chiffonniers et que la situation actuelle de la rue est scandaleuse. La situation où les poubelles restent dans la rue empêchant le passage est inadmissible.

J'aimerais savoir, Monsieur le Maire, que comptez-vous faire ?

On ne peut pas vivre la démocratie locale en disant que ce sont les autres. Donc, Monsieur le Maire, la sécurité de la Ville est dans votre mission, que comptez-vous faire pour que les poubelles passent dans ce quartier et que sœur Emmanuelle mérite un peu mieux cette rue ?

M. le Maire : Cela m'avait échappé pour le moment, mais je vais mettre bon ordre à cette situation.

M. RUFAT : Dire que vous étiez sur le terrain et que vous saviez comment cela se passait, je suis désolé, vous ne savez pas ici.

M. le Maire : Ah non, je ne sais pas.

Monsieur Martin savait mais il n'a rien fait... !

M. MARTIN : Si, justement, nous en avons pris acte dès le 2^{ème} jour. C'était le début des entrées dans les nouveaux logements de la résidence. Donc, ICADE était bien sûr dans le coup puisque ce sont eux qui géraient cette entrée mais il se trouve que la rue a été oubliée dans la mise à jour du territoire. Donc, ce qu'il fallait faire a été fait, c'est-à-dire on a appelé le territoire pour qu'il y remédie. ICADE de même a fait le nécessaire.

Après, le territoire, je ne sais pas ce qui s'est passé.

Mme HAGEL : Après... ça n'a pas d'importance, sauf que les gens, pour le moment...

M. le Maire : Très bien ! Ensuite ? Ce n'était pas le sujet. C'était le jury, on vote pour le jury.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 Abstention et 6 ne prenant pas part au vote)

8 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 1 RUE DES ROSIERS A ANTONY CADASTRE G 155

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

M. RUFAT : Vous avez un projet derrière forcément.

M. le Maire : Pas encore.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, certaines de nos suggestions arrivent à être incorporées dans vos projets. Comme ce sera un espace assez grand, vous aurez prévu, j'imagine, des logements. Donc, vous pourrez aussi prévoir des logements sociaux dans ce secteur.

M. le Maire : Il y en aura.

Mme HAGEL : C'est loin.

M. le Maire : Ce n'est pas loin du tout, c'est à 500 mètres du RER.

En plus, il y aura le tramway pour une station. Il y aura une piste cyclable en plus.

M. MARTIN : Mme Precetti y voit un intérêt aussi pour la Ville.

Mme PRECETTI : Oui, j'y vois effectivement un intérêt, c'est que l'on va pouvoir prélever un petit morceau de cette parcelle pour pouvoir faire une continuité cyclable. Dans ce coin-là, on avait une rue un peu étroite qui ne permettait pas de faire la continuité. Là, on aura une belle continuité sur ce secteur.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité, c'est rare pour l'achat d'un bien et un projet d'aménagement futur.

III - TRAVAUX - CONTRATS

9 - ADHESION DE LA VILLE A LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Une intervention sur cette adhésion qui est une bonne idée de profiter des groupements de commandes.

Vous aviez dit dans un précédent conseil municipal que le C.C.A.S. devrait aussi bénéficier de ces prestations de groupement. C'est dommage de ne pas l'avoir fait dans la foulée.

J'ai vu que le SIPPAREC proposait que les sociétés offices publics d'habitat et autres sociétés de logement social aussi adhèrent. La coopérative à laquelle nous sommes actionnaires fera aussi appel à ce groupement ?

M. le Maire : Nous verrons. M. Legrand n'est pas là pour répondre aujourd'hui. On lui posera la question.

Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

10 - MANDAT DONNE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : La protection sociale c'est un volet santé et un volet prévoyance. La prévoyance c'est pour le maintien du salaire en cas de maladie par exemple.

Les employeurs publics ne sont pas tenus de participer au financement des mutuelles contrairement aux privés.

Actuellement, la Ville avait fait le choix en 2013 de participer à hauteur de 5 € par agent pour la Mutuelle prévoyance, soit un budget de

15 000 à 20 000 €. 200 agents ont pris cette option. Les agents souscrivaient des mutuelles de leur choix et nous leur remboursions le montant de 5 € par mois sur leur fiche de paie. En sachant que beaucoup d'agents ont déjà la mutuelle de leur conjoint ou mari.

La proposition du CIG c'est de proposer aux villes qui le souhaitent d'adopter une délibération lui donnant mandat pour aller négocier en son nom un contrat avec des mutuelles pour le volet santé et le volet prévoyance.

Le centre de gestion a fait cet appel d'offres pour la période 2020/2025. Cette mutuelle serait proposée aux agents des villes qui auraient voté cette délibération pour entrer dans ce dispositif ; le but étant de savoir à peu près combien d'agents seraient susceptibles de prendre cette mutuelle afin d'avoir un meilleur tarif. Plus on est nombreux plus le tarif baisse.

Les villes devront participer financièrement au coût de la mutuelle pour les agents ; la Ville est libre de déterminer le montant de sa participation.

Si l'on restait comme l'on est actuellement, la Ville pourrait rester à 5 € si l'on ne changeait rien ; elle peut faire plus.

Pour pouvoir bénéficier de cela, il faut voter cette décision. Elle n'oblige pas la Ville à souscrire à cette mutuelle mais au moins si vous votez cette décision on pourra en bénéficier.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Unanimité, félicitations, Monsieur Serin, c'est un événement !

V - EDUCATION

11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS-DE-SEINE (E2C 92) SISE A BAGNEUX

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Mme Charrier.

Mme CHARRIER : Nous l'avons déjà dit lors d'autres conseils, nous sommes tout à fait favorables à participer au financement de cette école de la deuxième chance. Elle permet à certains jeunes au cursus scolaire problématique de reprendre contact avec les bases nécessaires à leur entrée et à leur progression dans le monde de l'emploi.

Aussi, nous nous félicitons de participer financièrement à l'existence d'une antenne de Bagneux, plus proche d'Antony que l'école de Clichy.

En commission, on avait entendu dire qu'il n'y avait aucun Antonien cette année dans cette école. Là, je voulais signaler le problème et demander si l'information était suffisamment donnée auprès des jeunes Antoniens. En fait, il faut aussi les motiver pour y aller. C'est une démarche personnelle forte et il est vrai qu'il faut les accompagner dans cette démarche.

Je voulais en profiter pour souhaiter que les associations qui sont sur le terrain prennent bien en compte l'existence de cette école et aident les jeunes à aller vers cette formation qui leur est tout à fait favorable.

Cela s'appelle deuxième chance ; c'est une chance dont il faut qu'ils se saisissent.

M. le Maire : Qui répond ?

Saïd.

M. AIT-OUARAZ : On a fait le point avec l'école et il y a bien 10 Antoniens inscrits à cette école. Quand vous dites qu'il faut que l'on

informe le réseau associatif, nos associations sont bien informées. Il faut savoir qu'il y a « deux dispositifs » en parallèle qui sont aussi bons l'un que l'autre : l'école de la deuxième chance située à Bagneux annexe de Clichy mais il y a un autre dispositif qui s'appelle Garantie Jeunes qui est un très bel outil dépendant du ministère du Travail qui est mis en place au niveau du territoire. Il y a des fonds européens F.S.E. qui financent ce dispositif sauf qu'il est un peu plus large. Il va toucher tous les jeunes de 15 à 26 ans et, en plus, va attribuer une allocation aux jeunes ; c'est de l'ordre de 480 €. C'est en termes de couverture et de capacité supérieure à ce que fait l'école de la deuxième chance.

Les deux sont importants et on sensibilise les acteurs sur le fait de bien transférer les informations concernant ces deux éléments et le médiateur va orienter le jeune selon sa situation.

Sur Garantie Jeunes antoniens, ce sont 175 jeunes.

Historiquement, l'école de la deuxième chance est plutôt tournée vers les quartiers prioritaires, plutôt vers le Noyer Doré là où la Garantie Jeunes va couvrir l'ensemble du territoire. Sur les 175 jeunes, ce qui est énorme, on retrouve des jeunes de tous quartiers aussi bien du Noyer Doré que les Morins, La Fontaine et le centre-ville aussi.

Ce dispositif n'est pas une école.

M. le Maire : On passe au vote. **(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Vous avez la liste des projets en deuxième page, la liste des écoles et le titre du projet.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme CHARRIER : Il est très positif pour des enfants en situation de handicap d'être accueillis en milieu scolaire ordinaire et en CML, tout comme il est formateur et enrichissant pour tous les enfants d'accueillir parmi eux des enfants vivant des situations plus difficiles et nous saluons les efforts faits en ce sens par les équipes des CML.

Les enfants en situation de handicap ont plus que d'autres besoin d'un encadrement suffisant et adapté. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce projet de renforcement du nombre de personnel accueillant.

Nous souhaitons aussi que le personnel accueillant reçoive une formation spécifique. Un personnel bien formé se sent mieux à même de remplir sa fonction et les enfants en bénéficient.

Une inquiétude toutefois : la baisse du montant de la subvention. Vous nous avez expliqué l'autre jour que c'était un camembert. Comme il y avait plus de villes qui demandaient cette subvention...

M. le Maire : Non, non.

Mme CHARRIER : C'est ce que l'on nous a dit en commission.

M. le Maire : Oui, mais c'est une erreur.

Mme CHARRIER : Je note quand même, Monsieur le Maire, que la subvention était de 30 379 € l'an dernier, elle est réduite à 11 194 € cette année, ce qui n'est pas négligeable et va sans aucun doute impacter les actions, à moins que la Ville ne compense cette baisse de financement.

M. le Maire : De toute façon la Ville paie d'abord et reçoit un peu après mais elle paie. On a déjà depuis très longtemps 40 ou 50 enfants qui ont des handicaps et qui sont accueillis à un centre de loisirs depuis plus de 10 ans, même du temps de Véronique Bergerol c'était déjà le cas.

En revanche, concernant le montant de la subvention de la C.A.F. on pensait qu'elle allait diminuer. En réalité, une partie importante a été versée dans le cadre du contrat Enfant jeunesse. C'est une autre subvention. Globalement, on s'y retrouve très bien.

Je remercie la C.A.F. de sa générosité.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - SPORT

14 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB D'ANTONY : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Monsieur Rufat.

M. RUFAT : La délibération porte sur le choix du mode de gestion du Poneyland. Dans cette nouvelle concession, vous avez retiré la partie ferme pédagogique qui existait, qui a été assez mal tenue auparavant et

qui se réduisait comme une peau de chagrin d'année en année par manque de volonté de poursuivre cette action. Donc, vous entérinez un état de fait qui était dommageable parce que les enfants aimaient bien aller voir des animaux. Il ne reste plus que 4 ou 5 lapins aujourd'hui.

Au Parc de Sceaux, on a ajouté quelques chèvres et une fois un âne a disparu.

M. le Maire : Il y a aussi des vaches.

M. RUFAT : Dans la biodiversité, vous pouvez avoir un peu de crottin et un peu de bouse dans Antony.

M. le Maire : Il y en avait !

M. RUFAT : On aurait pu maintenir.

La satisfaction dans cette nouvelle concession c'est que vous avez introduit sur la partie poney, équidés, l'intervention de temps dédié municipal pour les scolaires. Et vous vous êtes engagé, Monsieur le Maire, à faciliter les transports des scolaires pour cette activité qui avait disparu et que vous réintroduisez. Donc, c'est une bonne chose.

Dernier point, cette concession est prévue sur 3 ans ; ce n'est pas le temps maximal prévu parce que vous avez une réflexion à mener avec l'idée de maintenir cette activité sur place dans le périmètre actuel qui correspond à un besoin. Si vous maintenez aussi l'activité scolaire en parallèle, ce sera une bonne chose.

M. le Maire : Merci, Monsieur Rufat.

Madame Delpech.

Mme DELPECH : Pour aller dans le sens de Pierre, c'est vrai que l'activité de ferme, vous avez deux arguments. Il n'y a pas assez de place. Maintenant les fermes urbaines se développent énormément. De 1 000 à 2 000 m² pour une ferme urbaine c'est tout à fait possible.

En plus, les contraintes de voisinage, il n'y a pas tellement de maisons autour du parc du Poney club.

Vos arguments sont légers.

M. le Maire : On passe au vote.

C'est pour choisir aujourd'hui entre la gestion directe et la gestion déléguée. La ferme n'est pas le sujet pour le moment. On verra cela plus tard.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

15 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE SERIE MEDIAS

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le dossier vous explique qu'une seule société a présenté une offre. Il s'agit de la société SERIE MEDIAS. Le dossier est très complet. Il vous explique le cheminement, le choix, la réflexion aussi du comité qui a participé à ce choix.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le choix de la société SERIE MEDIAS, d'approuver le contenu des caractéristiques de ce contrat de concession mis au point avec la société et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

M. le Maire : Jusqu'à ce que mort s'ensuive !

Monsieur Rufat.

M. RUFAT : C'est probablement comme ça que cela va se passer.

Il y a eu un appel d'offres mais il n'y a eu qu'une seule réponse. Il y a une certaine habitude de travail entre cette société et la Ville qui fait que c'est difficile d'avoir un concurrent qui vienne en plus pour les années

qui restent. La concession perpétuelle touchera à sa fin à la fin de cette concession probablement.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions).

16 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2019

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. Saïd AIT-OUARAZ : On sollicite une subvention auprès du conseil départemental des Hauts de Seine concernant le programme d'action de ESJ. Il s'agit de reconduire pour l'année 2019 notamment deux grandes actions : la partie atelier théâtre et la partie séjour de rupture. Le montant total de ces actions s'élève à 47 000 € environ. On sollicite une subvention de 25 000 €.

Il vous est donc demandé d'approuver ce programme d'action.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme DELPECH : C'est une remarque. Concernant cette délibération et la suivante, la Commission Politique de la ville devrait pouvoir examiner le bilan détaillé des programmes d'action : le nombre de jeunes concernés, de quels quartiers, avec combien d'intervenants, avec quels résultats. Nous n'avons que des réponses éparpillées et parcellaires.

M. Saïd AIT-OUARAZ : Lisez les bilans, et vous aurez tout le détail. On ne va pas non plus en commission lire tous les bilans.

On vous a répondu en commission ; on vous a donné les éléments. En fin d'année, vous recevez les bilans avec tout le détail pédagogique. On vous a répondu sur ces éléments-là en commission.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. Saïd AIT-OUARAZ : On sollicite toujours une subvention auprès du Conseil départemental des Hauts de Seine. Cette fois-ci c'est au titre de la SJ concernant globalement notre équipe de médiateurs qui effectuent un travail assez important au niveau du quartier du Noyer Doré mais aussi sur d'autres quartiers de la ville. On propose de reconduire le programme d'actions autour de 4 actions principales :

- Les actions de prévention. C'est toute la partie de travail de rue où nos médiateurs interviennent sur site pour entrer en contact avec les jeunes et intervenir dans le cadre de situations un peu délicates.

- L'accompagnement individuel c'est-à-dire qu'une fois qu'ils sont entrés en contact avec les différents jeunes ils vont programmer d'un point de vue individuel un projet aux jeunes en question. Cela s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

- Les actions d'insertion professionnelle. C'est une priorité forte pour notre ville. On proposait des formations et un plan d'insertion professionnelle envers ces jeunes notamment par le biais de chantiers éducatifs. On a pratiquement doublé les chantiers éducatifs sur la ville comme vous le savez.

- Les actions collectives d'animation socio-éducative. On va retrouver à l'intérieur de ce point différentes actions tels que les séjours

de rupture et la prévention de la radicalisation, les ateliers danse, Activac et les ateliers d'écriture.

On sollicite une subvention auprès du Département d'un montant de 336 000 € sachant que l'ensemble du dispositif en termes de coût avoisine les 430 000 €.

M. le Maire : Madame Charrier.

Mme CHARRIER : Je vais intervenir comme je souhaitais intervenir. J'expliquerai par la suite les modifications.

Quand j'ai lu cette délibération, en particulier à propos d'un point qui s'appelle l'atelier danse, je me suis sentie tout à fait rassurée, je me suis dit c'est bien, M. Ait-Ouaraz est très conservateur !

Je me suis dit cela parce que cette délibération reprend mot pour mot celle de 2017 qui reprenait elle-même celle de 2016 !

C'est important, parce qu'il y avait dans cette délibération une terminologie contre laquelle nous nous étions inscrits, Mme Sansy aussi d'ailleurs, qui était véritablement tout à fait réductrice et humiliante pour les jeunes femmes.

Une correction avait été apportée pour le Conseil municipal la dernière fois mais elle n'a pas été reprise dans la délibération de cette année, ce qui est quand même assez incroyable. On n'a pas jugé utile de retenir ces modifications.

Je vous rappelle que l'égalité entre les hommes et les femmes figure dans les objectifs du Contrat Ville. Une fois de plus, nous demandons que l'on s'attelle à éduquer les jeunes à la mixité, au respect de l'autre sexe. Les filles ne sont pas éternellement à protéger car elles ne sauraient pas le faire elles-mêmes. Je cite la délibération : « les jeunes filles ont encore des difficultés à adopter un vocabulaire ou une posture leur permettant de dire non aux propositions des garçons ». Et les garçons alors ?

Qu'est-ce qui est fait pour les éduquer à se respecter eux-mêmes et à respecter les filles comme tout être humain ? A quand des ateliers du vivre-ensemble garçons-filles ?

Ce n'est sans doute pas facile, mais il faut s'y atteler d'urgence et ne pas se complaire dans une condescendance humiliante.

Ceci dit, la délibération a été modifiée. Je remercie Mme Sansy d'être intervenue très probablement dans la modification de cette délibération. Les termes cette fois-ci sont tout à fait acceptables et correspondent bien à ce que nous pensions. Nous espérons que le fond correspond aussi à la modification de la forme.

M. le Maire : Madame Sansy.

Mme SANSY : Effectivement, c'est pour s'éviter ce débat que nous avons choisi de modifier les termes. Je vous rejoins entièrement sur la manière dont nous souhaitons rédiger ce paragraphe. Je ne comprends pas moi-même pourquoi de manière récurrente nous retrouvons des termes qui ne correspondent pas à l'esprit dans lequel on souhaite que cette activité soit proposée.

En l'occurrence, elle est proposée à un public mixte. Effectivement, cela n'était pas fondé de le rédiger de cette manière. Cela étant, c'est un projet de proposition que nous avons étudié en commission. On a eu l'occasion d'échanger longuement dessus. La proposition qui est faite ce soir est tout à fait conforme comme vous l'avez souligné à ce que nous souhaitons proposer à ce jeune public.

M. le Maire : Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Comme quoi le travail en commission est une bonne chose surtout quand on a les documents et que l'on peut les travailler au préalable, ce qui n'a pas été le cas de toutes les commissions qui se sont réunies cette fois-ci.

J'avais une question concernant cette délibération qui rejoint un peu la délibération que l'on a eue la fois dernière sur les bénévoles et les contrats qu'on leur attribue. Il y a dans les chantiers éducatifs un paragraphe qui me laisse un peu perplexe. Les jeunes sont encadrés pendant le chantier par un éducateur du Noyer Doré et par un agent de la ville en soutien technique. A l'issue du chantier, et selon leur degré d'implication, ils reçoivent un bulletin de paie et un salaire.

Cette phrase, telle qu'elle est, est assez étonnante. On engage un chantier et on rémunère en fonction d'une implication dont les critères ne sont pas connus. Peut-être que le contrat dont on avait discuté la fois d'avant avec des bénévoles qui sont rémunérés contre je ne sais plus quoi, peut-être que cela s'appliquerait à ce genre de situation mieux que cette ambiguïté d'un chantier qui serait rémunéré sur des critères pas clairs.

M. Saïd AIT-OUARAZ : Je peux répondre rapidement là-dessus.

Peut-être que la phrase est maladroitement construite. Par contre, je confirme bien que les jeunes sont rémunérés selon leur degré d'implication, ce qui est tout à fait normal. Comme partout dans un monde professionnel si vous travaillez 5 heures ou 100 heures, bien évidemment, ce n'est pas le même degré d'implication. La rémunération n'est pas identique.

Mme CHARRIER : Ce que vous avez mis là répond à une récompense. On a l'impression d'une récompense qui est donnée : vous avez bien travaillé, vous allez avoir un petit salaire. Un contrat dans une entreprise, ce n'est pas comme ça.

M. le Maire : Ce n'est pas non plus une entreprise.

Ce n'est pas pareil.

M. RUFAT : Je ne pense pas que ce soit un point de détail, Monsieur AIT-OUARAZ, c'est une question d'esprit. Soit vous dites qu'en

fonction de son implication dans l'horaire, etc. et on peut le comprendre. Le terme « implication » tel qu'il est laissé l'arbitraire.

M. le Maire : On n'est pas en mesure de juger de l'arbitraire. On va se renseigner sur la manière dont se passent les chantiers.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2019

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Je continue à penser que le tout consumérisme ne saurait être la règle et qu'il ne saurait être question de s'engager dans une ouverture généralisée le dimanche comme si le seul but dans la vie ne saurait être que de consommer toujours plus et à tout prix. Il est

important que la règle permette de consacrer un jour par semaine à autre chose : la famille, la culture, le divertissement.

Mais ici, il ne s'agit pas de cela mais simplement de permettre aux commerces de proximité Antoniens de pouvoir déroger au repos dominical huit dimanches dans l'année pour les périodes de soldes et de fêtes. Une dérogation essentielle pour permettre à ces commerces de faire face à la concurrence de la grande distribution en ces périodes.

Je voterai donc pour.

M. le Maire : Madame Hagel.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je considère -mes collègues vont peut-être trouver que j'exagère- que cette délibération est de la fumisterie.

C'est de la fumisterie parce que nous avons à Antony des super marchés alimentaires qui sont ouverts tous les dimanches depuis de nombreuses années et toute la journée.

M. SERIN : C'est la loi qui autorise aux commerces alimentaires d'ouvrir le dimanche matin.

Mme HAGEL : Toute la journée. Je vous parle de toute la journée, Monsieur Serin. Ecoutez ce que je vous dis.

Il n'y a pas de dérogation. C'est pour cela que je vous dis que cette délibération est une fumisterie, c'est-à-dire que vous prenez cette délibération ; vous nous dites en plus que, finalement vous proposez 10 dimanches ce qui est finalement un moyen terme de compromis, pourquoi pas d'ailleurs. De fait, on se rend compte que, dans notre ville, sans dérogation accordée officielle, il y a des commerces importants -je ne vous parle pas de petits commerces avec un seul gérant et tout- je vous parle de commerces importants super marchés avec du personnel salarié... je voudrais terminer, Monsieur Serin.

M. SERIN : Seuls peuvent sanctionner les inspecteurs du travail.

Mme HAGEL : C'est pour cette raison que je dis que cette délibération est une fumisterie.

Donc, la délibération ne sert à rien.

M. le Maire : Monsieur Hubert.

M. HUBERT : Annie-Laure, où as-tu lu dans la délibération que cette délibération était réservée aux commerces alimentaires ?

Mme HAGEL : Je n'ai pas dit cela. Je donne un exemple.

M. HUBERT : Tu donnes un exemple que tu spécialises là où notre délibération est généraliste. Donc, tu prends un exemple et un cas particulier pour l'élargir et en faire une généralité. Il y a un problème dans ton raisonnement tout simplement.

Tu dis que c'est une fumisterie parce que tu constates des cas particuliers. Philippe t'a répondu. Ce sont d'autres instances qu'il faut saisir si tu juges illégitime ou si tu constates des situations anormales. En revanche, on cherche à favoriser c'est justement comme l'ont relevé d'autres les conditions d'exercice de commerce de proximité quel que soit le type de ces commerces indépendamment du caractère alimentaire ou autres de ces commerces.

Tu as relevé un commerce particulier.

Mme HAGEL : Non, pas un, au moins deux.

M. HUBERT : Tu spécialises là où notre délibération est déspecialisée. De même enseigne !

Mme HAGEL : Non, pas de même enseigne, proche mais pas la même.

De toute façon, je trouve que c'est un argument complètement fallacieux. Je dis que cette délibération, pour ce qu'elle est, c'est une fumisterie dans la mesure où, actuellement, à Antony des commerces sont ouverts toute la journée depuis des années.

M. le Maire : C'est très bien, cela fait marcher le commerce.

Tout d'abord, cette délibération c'est un avis. Vous donnez un avis. Qui décide ? C'est moi. C'est le maire qui prend les arrêtés ; c'est donc le maire qui décide.

Par ailleurs, je décide sur la base de deux avis, un avis qui est donné ce soir par le conseil municipal et un avis qui sera donné demain par le Conseil métropolitain. J'ai tout lieu de penser que le Conseil métropolitain donnera aussi un avis favorable à notre demande et ainsi qu'aux demandes des autres villes de la Métropole.

Mme HAGEL : Pour 10 dimanches !

M. le Maire : 10 ou 12. Nous demandons 10 et la plupart demandent 12.

Mme HAGEL : Il y a des commerces...

M. le Maire : ... Qui font plus et qui font encore mieux. Dénoncez-les auprès de l'inspection du travail. Allez jusqu'au bout.

M. HUBERT : En tout cas, le point que tu soulèves n'a rien à voir avec la délibération.

Mme HAGEL : Si !

M. le Maire : Non, non.

Mme HAGEL : Que la ville autorise 10 dimanches, que certains commerces sont ouverts 52 dimanches...

M. le Maire : Et bien, ils ne sont pas autorisés, ils le font quand même. Dénoncez-les !

Allez jusqu'au bout de votre logique.

On passe au vote de l'avis.

Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : Chaque année c'est la même chose pour moi -je le dis- une idéologie.

M. le Maire : Vous avez le droit.

M. FEUILLADE : Je l'assume. Je suis contre le travail du dimanche. Je l'accepte pour les services publics, etc. mais je reste sur mes positions. C'est idéologique, dogmatique si vous voulez mais non au travail du dimanche. Des gens se sont battus et qui se battent encore pour le repos dominical. C'est ma philosophie.

Mme DELPECH : Ce sera aussi ma position. Je suis contre.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix contre.)

20 - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET D'UN DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX ET LES BAUX COMMERCIAUX

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Madame Hagel.

Mme HAGEL : Nous évoquons ce soir un sujet essentiel de la vie d'une ville, notre ville, un sujet qui touche à la quotidienneté de tous ces habitants : l'offre commerciale de proximité.

Et bien évidemment nous sommes favorables au dispositif qui devrait permettre le maintien et le développement des offres commerciales au plus près des habitants et adaptés à leurs besoins.

En effet, la délibération qui nous est proposée correspond strictement à nos demandes réitérées depuis de longues années.

Toutes les fois où nous vous avons réclamé des mesures de protection du commerce de proximité lors, notamment, des transferts de baux, rituellement vous nous avez répondu que cela était légalement impossible.

Nous avons la preuve aujourd'hui que vous étiez, soit de mauvaise foi soit incompetents, soit les deux.

Je suis désolée, depuis que je suis élue ce sont des choses que l'on demande.

M. le Maire : Mais non.

Mme HAGEL : A chaque fois, on nous répondait que légalement ce n'était pas possible.

M. le Maire : Mais si !

Mme HAGEL : Or, ce dispositif a été voté en 2005 et les décrets d'application sont sortis en 2007, c'est-à-dire il y a plus de 10 ans.

M. le Maire : Oui, bien sûr !

Mme HAGEL : De plus, sur un sujet aussi capital, comment comprendre que vous ayez convoqué une commission municipale sans nous avoir au préalable communiqué ce rapport essentiel.

Sur le rapport proprement dit certains points nous interrogent.

Dans le préambule, il est fait état des nuisances du commerce connecté mais pas un seul instant du rôle délétère des centres commerciaux de proximité dont chacun sait parfaitement qu'ils torpillent les commerces de nos villes, et donc leur vie, leur attractivité, et leur capacité à offrir du mieux-vivre à ses habitants.

Si nous avions eu ce rapport en commission, vous auriez peut-être évité quelques-unes de ces questions.

En effet, il aurait été intéressant d'avoir certains éléments ne figurant pas dans ce texte, notamment le taux de rotation des fonds de commerces et la situation géographique des locaux vacants.

De plus, nous n'avons pas eu communication du rapport de 2017 sur le centre-ville dont vous faites état. J'espère que vous nous le communiquerez après ce conseil.

Néanmoins, nous constatons avec satisfaction que les objectifs proposés vont dans le bon sens notamment pour les quartiers offrant un panel de commerces.

En revanche, vous n'évoquez jamais la situation de certains quartiers très démunis en matière d'offres de proximité et les mesures que vous pourriez envisager pour mettre un terme à cet isolement en matière d'offre commerciale.

Nous voterons cette délibération et nous espérons que vous évoluerez notamment pour les quartiers qui sont très isolés.

M. le Maire : La question qui est posée c'est le droit de préemption.

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Ce n'est pas un ensemble de la politique commerciale de la ville ; c'est le droit de préemption.

Mme HAGEL : Peut-être mais on se rend compte qu'il y a un lien très important.

M. le Maire : Ce n'est pas un discours de fond ; sur l'ensemble de la politique de la ville c'est uniquement le droit de préemption.

Mme HAGEL : Oui, mais ce droit de préemption est très important.

M. le Maire : C'est tout, on ne parle pas d'autres choses.

Monsieur Rufat.

M. RUFAT : On a bien compris que c'était le droit de préemption. Le droit de préemption ne tombe pas des nuages. Il y a une volonté politique derrière.

M. le Maire : Ne nous reprochez pas de ne pas avoir parlé d'autre chose, le sujet c'est le droit de préemption, on reste sur le sujet.

M. RUFAT : Je reste sur le sujet. Je demande à M. Hubert, -puisque l'on n'a pas eu le débat en commission économique, ce que je regrette- si, en parallèle du droit de préemption urbain que l'on voit en commission, les décisions de refus de préemption seront vues en

commission économique, ce qui permettra de répondre à la question sur la Politique de la Ville sur pourquoi on choisit ou on ne choisit pas de préempter. Pourra-t-on avoir les choix de la ville en commission économique ?

La réponse peut être différée puisque je sais que je vous prends à brûle-pourpoint. Ce serait bien de faire le parallèle puisque l'on vous donne le même droit de préemption qu'en commission ce soit évoqué.

M. HUBERT : Je dirais plutôt, pour te répondre à l'inverse, au contraire que l'on justifiera à l'inverse. Tu prends un prisme qui est justement l'inverse de celui que j'évoquais dans ma présentation de délibération, à savoir que ce droit avait vocation à être extrêmement limité. On ne prétend pas imposer. Le commerce est libre en France et la Ville n'entend pas, avec cette délibération prendre la main. D'ailleurs, tu évoques les débats que l'on a eus en commission, que l'on n'a pas eus ensemble puisque tu n'étais pas en commission. Ce n'est pas parce que j'ai refusé.

Donc, la Ville justifiera le cas échéant les cas où elle entendra préempter mais pas l'inverse puisque, comme je l'expliquais dans la présentation du rapport le droit n'a pas vocation à être généralisé mais, au contraire, d'être réservé à des cas très spécifiques où la Ville préserve la situation de quartier mis en danger.

J'ajoute que cette délibération n'est qu'un élément de plus dans la préservation dans la palette des dispositifs que la Ville met en place pour défendre les quartiers et le maintien de leurs équilibres commerciaux mais que l'on n'a pas attendu cet élément pour préserver les quartiers commerciaux et les protéger ou, en tout cas, les défendre face aux difficultés qui sont les leurs. On a aussi mis en place de longue date des actions nous permettant de les défendre, que ce soit à Pajeaud ou que

ce soit ailleurs indépendamment de ce dispositif qui n'est qu'une arme supplémentaire pour les défendre.

Je ne relèverai pas toutes les inexactitudes du rapport qu'a fait Annie-Laure, entre autres l'absence de présentation du rapport sur l'état du commerce sur la ville qui a fait l'objet d'une présentation exhaustive en début de mandat dans une commission.

Mme HAGEL : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. HUBERT : Si, tu l'as dit. J'ai entendu que le rapport sur l'état du commerce sur la ville n'a pas fait l'objet d'une présentation. C'est faux.

Mme HAGEL : Je n'ai absolument pas dit ça.

M. le Maire : Qui d'autres demandent la parole ?

Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Une instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et de l'artisanat et d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds et baux commerciaux, outil pour permettre à la Ville de sauvegarder l'artisanat, le commerce de proximité sur notre commune.

Le rapport d'analyse joint est des plus intéressants.

Dans trois quartiers, le centre-ville, le Noyer Doré et le long de la RD 920, il démontre une tendance à une tertiarisation du commerce local, tertiarisation qui ne participe pas à l'attractivité et à la convivialité du commerce. On peut donc supposer que, dans ces trois quartiers, la Ville utilisera son droit de préemption, si besoin, dans le cas où un fonds artisanal, un fonds ou un bail commercial où s'exerce une activité artisanale non tertiaire et commerciale seraient cédés pour être remplacés par une activité de service. On notera qu'en centre-ville se rajoute la problématique de la spéculation immobilière avec des loyers exorbitants qui ne facilitent pas toujours le maintien de commerces de proximité, ni leur implantation. Que comptez-vous faire sur le sujet ?

Un rapport qui confirme également que, dans les quartiers Paul Bert et Fontaine-Michalon, les travaux de suppression du passage à niveau de Fontaine-Michalon auront des conséquences directes sur l'activité des commerces en raison des problématiques de desserte routière que cela posera pendant la durée des travaux.

M. le Maire : Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Je voulais répondre à Fabien Hubert sur la commission et les droits de préemption. Je voulais faire le parallèle aujourd'hui dans le droit de préemption urbain, la Ville l'exerce de manière rare. Il y a eu deux exemples mais c'est tout à fait rare par rapport au nombre. Je faisais le parallèle en termes de droit de pouvoir voir ; je ne dis pas que ce soit public comme je pense que vous ne l'avez pas prévu mais qu'en commission les droits de préemption soient évoqués et qu'à l'occasion ce soit les politiques générales de préservation du commerce de proximité que nous partageons -Annie-Laure l'a dit tout à l'heure- avec vous sur ce sujet.

Je ne veux pas que l'on inverse le débat ; je veux faire le parallèle avec le droit de préemption urbain.

M. le Maire : Monsieur Aripa.

M. ARIPA : Je suis assez partagé sur cette décision. Je ne vois pas très bien ce qu'une commune puisse intervenir dans le commerce ; ce sont des entrepreneurs, cela va coûter de l'argent. On va encore partir sur des budgets d'études. Je comprends aussi un petit peu le fond de l'idée mais dans quel cas exceptionnel ces critères d'intervention de cette préemption que je ne comprends pas très bien.

C'est une mesure que je ne comprends pas, à vrai dire.

Donc, je m'abstiendrai.

M. le Maire : M. Hubert va vous répondre je suis persuadé.

M. HUBERT : Je pense que l'on a des situations assez simples à comprendre. On parle en particulier de l'aménagement futur du quartier Pajeaud qui souffre avec un centre commercial qui a des difficultés. Voilà ce type de mesure sert éminemment au rétablissement de la situation dans ce type de quartier.

A celui de la rue de l'Eglise qui souffre -c'est dit dans le rapport- d'une tertiarisation excessive. Il s'agit de rétablir un peu l'équilibre et de se donner les moyens de potentiellement intervenir. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de voir dans les conseils via les DIA les éventuels cas où la Ville décidera de préempter. Ce sera totalement transparent et il y aura matière à débattre de la légitimité ou pas de l'exercice de droit de préemption.

M. le Maire : Par exemple pour lutter contre la tertiarisation excessive de certains endroits notamment ceux dont les loyers sont élevés. Si vous voyez ce que je veux dire.

M. ARIPA : Je comprends ça. Si l'on reprend l'exemple que vous avez pris, un commerçant va venir dans une zone, s'il pense pouvoir vendre et gagner de l'argent. S'il ne pourra pas avoir une bonne activité, il ne viendra pas. C'est comme dans les zones rurales où dans ce cas-là les maires sont contraints de subventionner le commerce pour que le petit commerçant reste, le boulanger, le bureau de tabac. Nous n'en sommes pas là. On a des commerçants actifs. Je ne suis pas convaincu.

M. HUBERT : J'entends vos réserves. Disons que le cercle vertueux ou le cercle vicieux de l'orientation d'un quartier commercial vers une destination est un équilibre extrêmement fragile. Après, j'entends vos réserves comme tout dispositif qui donne un droit supplémentaire. Evidemment, ce qui compte c'est la façon dont on l'exerce mais c'est bien pour ça et d'ailleurs via les DIA vous aurez

l'occasion de voir et de constater en toute transparence les conditions dans lesquelles la commune exerce ce droit.

Encore une fois, il n'est absolument pas question pour nous de décider de l'orientation du commerce sur la ville d'Antony et de façon absolue et totalitaire. C'est vraiment dans le cadre de la préservation des équilibres de quartiers et, en particulier, parce que l'on a des situations sur la commune où les équilibres sont extrêmement précaires, extrêmement fragiles. C'est là que l'on se donne prioritairement la capacité d'intervenir mais également pour préserver et maintenir les quartiers qui ne souffrent pas. Le basculement d'un quartier c'est rapide potentiellement ; on le voit avec la rue de l'Eglise, on le voit avec le quartier Pajeaud. C'est ce que l'on essaie de préserver à la fois dans les quartiers qui, aujourd'hui, vont bien mais aussi de se donner la possibilité de rétablir la situation dans les quartiers qui ne vont pas bien.

M. ARIPA : J'ai bien compris cela mais, après dans la volonté d'intervenir, bien sûr on veut des magasins. Quels seront les moyens qui seront pris ? Combien cela va coûter ?

Laissons faire les commerçants. Ils savent venir si c'est nécessaire ou pas. Maintenant, si le commerce ne peut pas venir, vous aurez beau faire tout ce que vous voulez, créer des commissions, mettre du budget sur la table, ils ne viendront pas.

La commune d'Antony pense savoir mieux faire qu'un commerçant !

M. HUBERT : On ne va pas débattre pendant des heures sur le sujet. Ce n'est pas tout à fait le principe de notre optique. Justement, c'est de se laisser la perspective. Dans la perspective qui est la vôtre, un quartier qui va mal déperira.

Mme HAGEL : Vous, vous voyez l'intérêt des commerçants et nous nous voyons l'intérêt des habitants.

M. le Maire : Pour une fois, je partage l'avis de Mme Hagel.

M. ARIPA : Un dernier point. Dans ce cas-là, on peut porter, par contre, le commerce. Un des points, par exemple, pour porter le commerce c'est le parking. Travaillons sur le parking. Travaillons sur le stationnement.

M. le Maire : On le fait.

M. ARIPA : Là, on aidera les commerçants, c'est ce qu'ils demandent d'ailleurs. Les commerçants ne demandent pas de subvention. Ils disent : faites que nos clients puissent se garer et venir chez nous.

M. le Maire : On le fait.

M. ARIPA : Là, je dis oui.

M. HUBERT : J'entends votre argument. Si l'on essaie de raccorder les morceaux, je ne suis pas sûr que ce soit le problème principal ou unique en tout cas du quartier Pajeaud par exemple.

M. le Maire : Non, mais pour le centre-ville, on le fait puisque l'on a porté la gratuité à une demi-heure sur le parking. On ne s'interdit pas à aller au-delà en fonction des besoins. On travaille également sur les parkings devant la mairie pour donner plus de facilités pour les commerçants de la rue de l'Eglise.

Pour dissiper l'image que nos auditeurs peuvent avoir du commerce antonien à la suite des propos de Mme Hagel, je voudrais dire qu'il y a très peu de locaux commerciaux vides à Antony, très peu, alors que la moyenne nationale est de 11,5 % et qu'elle augmente d'un point pratiquement chaque année.

Mme HAGEL : Elle est de 4 % à Antony.

M. le Maire : Toute la presse en parle régulièrement. A Antony, elle est de 4 % c'est dans le dossier.

Il y a 35 ans que nous sommes à la mairie et nous avons 4 % de locaux commerciaux vides, et encore si l'on se fonde uniquement sur le centre-ville, on est proche de zéro ; on est à 0,5 %.

Les 4 % dans les quartiers périphériques comme Pajeaud, par exemple, même rue de l'Eglise, cela se passe moins bien. Mais, on est à 4 % sans avoir le droit de préemption. Quand on l'aura, on peut penser que cela ira mieux ; on aura des armes encore meilleures, plus efficaces pour améliorer la situation du commerce de proximité au centre-ville et dans le reste de la ville.

Voilà ce que je voulais vous dire. Le commerce à Antony se porte bien ; ce n'est pas le cas partout du commerce en centre-ville mais on a la chance d'avoir un commerce qui se porte très très bien, et on tient à le garder. C'est pour cette raison que l'on se dote du droit de préemption.

On peut passer au vote.

Qui est pour le droit de préemption ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention).

21 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR FIXANT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT D'ANTONYPOLE INNOVATION

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE BRIS : A la faveur de cette modification de règlement intérieur, on a l'occasion de parler des dispositifs de soutien et d'accompagnement aux porteurs de projets d'entreprises sur Antony. Comme vous le dites, Monsieur Goulette, apparemment, cela rencontre beaucoup de succès. Ces dispositifs sont indispensables. Du coup, je voulais savoir au regard du développement attendu sur le secteur ce qui sera prévu d'autres pour justement répondre à cette demande et

notamment peut-être aussi offrir des offres complémentaires qu'il s'agisse de l'offre immobilière proposée. Là, visiblement ce sont des bureaux fermés, peut-être que pour certains plus petits porteurs qui sont plus en phase d'émergence... Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur aussi peut-être plus esprit coworking qui pourrait aussi rentabiliser la surface immobilière en mettant plus de personnes dans un espace ouvert pourrait être intéressant.

Cela semble fonctionner mais le secteur va se développer. Qu'allez-vous prévoir pour accompagner cette montée en puissance et pour qu'aussi ce secteur puisse vraiment tirer le développement économique de la Ville ?

M. GOULETTE : Notre priorité en lançant ce projet, c'était un pari. Notre première priorité était de remplir le lieu, ce qui n'était pas du tout gagné. La zone d'Antony est actuellement est quand même une zone plus difficile d'accès et on cible des entreprises High tech si possible, dans des logiques d'innovation. Il y a quand même un handicap par rapport à la localisation actuellement par rapport à ce type d'entreprises.

Notre projet était un pari ; c'était un projet modeste et le premier objectif était de le remplir.

Là, je pense que l'on peut dire que l'on est satisfait d'avoir obtenu cet objectif.

Par rapport à votre question sur ce que l'on peut imaginer pour la suite, il y a tout ce que vous avez évoqué. Je peux vous dire que nous sommes en réflexion justement sur ce thème. Là, on ne peut rien vous annoncer parce que rien n'est décidé mais il y a clairement une réflexion là-dessus.

Ce qui est intéressant c'est le fait que l'on soit parti sur quelque chose d'assez concret et pragmatique qui nous donne un vrai retour d'expérience et connaissance d'un tissu local. On a vu des entrepreneurs

locaux que l'on ne connaissait pas encore ou que l'on ne touchait pas avant qui sont venus vers nous et avec qui l'on a des contacts. Cela nous donne aussi une expérience très pragmatique et très proche des besoins.

On est en réflexion par rapport à la suite ; on ne compte pas s'arrêter là. On réfléchit à la façon d'aller plus loin.

M. le Maire : J'ajouterai d'ailleurs , pour répondre à M. Feuillade que -le projet n'est pas encore signé parce que le Gouvernement ayant repoussé la gare Antonypole de 3 ans- l'ensemble du projet est repoussé de 3 ans aussi ; le projet est remporté par Linkcity. Le concours « Inventons la Métropole » comprenait 15 000 m² de surface consacrés à ces entreprises naissantes ou en tout cas ces jeunes entreprises avec en plus un lieu d'habitation et de restauration, un ensemble où elles pourraient être vraiment bien placées pour progresser, qui seraient gérés par Créative Valley. C'est le meilleur spécialiste de la question. C'est en 2027 à peu près ; c'est toujours pareil. On se place vraiment très en amont mais on tient vraiment à ce que cela réussisse ; on fera tout pour maintenir le projet même s'il faut attendre 8 ans.

M. GOULETTE : Pour compléter les propos de M. le Maire, je voudrais dire que, quand on parle autour des acteurs de l'innovation, vous en avez dans les environs, Saclay ou d'autres environs, ils sont toujours très intéressés parce qu'il y a le côté très pragmatique et la volonté d'une collectivité d'aller vers cela. C'est relativement original ; ce ne sont pas toutes les collectivités qui le font. Cela contribue aussi à nos propres réflexions ; cela nous conforte dans l'idée que c'est tout à fait possible même si l'on se projette à un horizon assez lointain. On peut créer une dynamique dès maintenant.

M. le Maire : Oui, oui !

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

22 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE CAP DIGITAL POUR L'ORGANISATION D'UN CHALLENGE NUMERIQUE

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : Savez-vous ce qu'est un challenge dans le domaine des entreprises innovantes ?

Je vais vous l'expliquer parce que tout le monde n'est pas forcément familier avec cela.

On appelle challenge dans le domaine de l'innovation c'est sur une question particulière posée par un organisme que l'on appelle le sponsor en termes génériques. Le sponsor peut être un acteur public ou privé. Un acteur peut être un acteur de différents types.

Sur la base de cette question, des entreprises ou des groupements d'entreprises, des start-ups, des PME, des TPE, voire des organismes de recherche proposent de développer ce que l'on appelle des preuves de concept originales, c'est-à-dire des réponses innovantes, originales à une question qui intéresse ce sponsor.

L'intérêt est d'avoir une émulation entre ces groupements.

Est-ce utile un challenge ?

En fait, certains d'entre vous connaissent s'ils sont dans ce domaine. Tout le monde ne connaît pas ce concept mais c'est un concept qui a fait ses preuves pour stimuler l'innovation sur des questions ouvertes et difficiles pour lesquelles il n'y a pas de solution technique connue.

Pour vous illustrer que ce concept a fait ses preuves vous dire qu'en France, par exemple, quasiment toutes les grandes entreprises

qu'elles soient publiques ou privées organisent avec leur écosystème, les acteurs qui les entourent des challenges. J'en citerai juste quelques-unes. Dans les entreprises publiques, vous avez la S.N.C.F. qui organise des challenges, E.D.F. qui organise des challenges. Dans les entreprises privées, vous avez TOTAL qui organise des challenges, VALEO qui organise des challenges...

C'est pour dire que ce n'est pas une idée farfelue et je donnerai encore un autre exemple. Aux Etats-Unis, l'Etat fédéral américain finance ces challenges ; il est d'ailleurs très précurseur et sur des fonds publics notamment le DARPA. Le DARPA Urban Challenge, par exemple, il y a quelques années a permis de financer sur fonds publics l'innovation sur les véhicules autonomes et les Etats-Unis sont très avancés là-dessus.

Je me permettais d'expliquer ce qu'est un challenge.

En France, les programmes d'investissement d'avenir qui ont été initiés il y a quelques années permettant leurs objectifs souhaitent soutenir ces challenges en permettant de financer les entreprises qui répondent et les sponsors qui les organisent ; les sponsors pouvant être des collectivités.

J'en viens à la délibération de ce soir. On est dans la continuité de l'action de développement économique de la Ville que nous avons initiée avec le pôle de compétitivité systématique. L'an dernier, nous avons organisé un événement sur le thème de la Smart City qui a été un grand succès. Cette année, au mois de novembre, nous avons organisé un événement sur le thème du numérique et de l'environnement. On est toujours dans cette idée un peu de faire une animation économique avec des acteurs de l'innovation.

On vous propose ce soir d'organiser en fait quelque chose qui est une prolongation du dernier événement sur le thème du numérique et de

l'environnement en organisant un challenge numérique de la Ville d'Antony sur ce thème.

Voilà le contexte général.

Ensuite, il s'agissait de choisir le thème. Pendant la journée numérique et environnement, on s'est intéressé à la question de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et de la qualité des sols mais l'organisme avec lequel on va travailler qui est le Pôle de compétitivité Cap Digital qui travaille en lien avec Systematic qui est un autre pôle de compétitivité ; cet organisme nous a conseillés de circonscrire notre sujet.

Compte tenu des attentes fortes des habitants sur la qualité de l'air, encore illustrés ce soir par les résultats présentés par Jean-Pierre Limborg sur les votes du budget participatif puisque l'un des projets a été retenu sur ce thème. Indépendamment de ce vote, nous avons décidé de faire un challenge qui portera sur comment améliorer la qualité de l'air, et pas seulement comment la mesurer. C'est une question extrêmement difficile. On ne connaît pas la réponse mais c'est le principe du challenge ; on va faire travailler les entreprises sur ce thème.

Concrètement, avant la fin de l'année, on va publier l'appel à participation sur les réseaux des entreprises que nous allons toucher grâce à notre partenariat avec Systematic, Cap Digital et le réseau propre de la Ville.

➤ En février, nous allons organiser pour ces entreprises et ces groupements d'entreprises une réunion d'informations à Antony.

➤ Au mois de mars, il y aura un dépôt de dossiers de candidature, un jury de sélection évaluera la qualité technique des projets, le sérieux et la solidité des entreprises.

➤ Un travail sera réalisé sur ces preuves de concept jusqu'à l'été.

➤ En septembre, finalement, une présentation des résultats obtenus.

Bien entendu, on ne peut pas vous donner les résultats à l'avance ; c'est le principe de l'innovation. Ce sont des dispositifs qui, généralement, font leurs preuves. C'est toujours un pari que l'on fait avec eux.

Tout cela coûte pour la Ville 40 000 € mais il y aura également une subvention qui nous irons chercher auprès de BPI France pour la Ville. BPI France finance également les entreprises qui participeront au challenge à hauteur de 50 % de leurs coûts, ce qui garantit que nous allons avoir des candidatures. Après, nous allons les sélectionner, il ne s'agit pas non plus de subventionner de façon aveugle les entreprises.

Voilà le principe du challenge que l'on vous propose d'adopter ce soir.

Mme LE BRIS : Ce sera court. Ma question est simple. Vous avez mentionné du coup toute la dimension événementielle avec les différents événements récents autour de l'innovation. A l'issue de ce challenge, la Ville d'Antony mettra son territoire quelque part à disposition pour expérimenter ces preuves de concept ?

M. GOULETTE : Bien sûr !

Mme LE BRIS : Il ne s'agit pas juste de porter le sujet et de faire l'innovation mais ce serait bien que cela retombe aussi au bénéfice des Antoniens et la qualité de l'air ici.

M. GOULETTE : Je ne l'ai pas précisé mais c'est, bien évidemment, l'idée. Ce sont des preuves de concept encore une fois, ce ne sont pas des déploiements dans la durée mais il s'agit bien d'expérimenter sur le territoire d'Antony ce qui sera proposé par les entreprises.

M. le Maire : Et les capteurs montreront que l'on fait des progrès.

Mme Précetti demande la parole.

Mme PRECETTI : En fait, pour faire écho au projet que vient de développer François et dans le cadre du développement des projets

numériques sur la Ville, je voulais vous informer d'un projet de stationnement intelligent. C'est comme cela qu'on l'a appelé ; je ne sais pas s'il peut être intelligent mais il peut certainement être plus efficace que ce qu'il est actuellement. On a répondu à un appel à projet de la Métropole dans le cadre du fonds métropolitain pour l'innovation numérique. 23 projets ont été subventionnés à hauteur d'environ 900 000 €. On ne sait pas exactement ce que l'on obtiendra nous.

Ce projet c'est en fait mettre sur la Ville des capteurs, de la lecture de plaques qui feront remonter des données de disponibilités ou pas dans places. Cela permettra à la fois de gérer à distance le stationnement, de rationaliser le travail de contrôle. Cela permet d'améliorer la rotation des véhicules, de faciliter le contrôle par les agents de contrôle et aussi de développer le guidage vers les places libres, ce que l'on appelle le jalonnement dynamique.

Voilà quelque chose qui améliorera la qualité de l'air et qui répondra aux besoins de stationnement dont a parlé M. Aripa tout à l'heure.

M. le Maire : Et Jean-Pierre Limborg a également un message.

M. LIMBORG : Pour rebondir sur ce qu'a dit François Goulette et Perrine Précetti, nous avons depuis le mois de juin une nouvelle personne, Alina Akhmerova qui s'occupe de toutes les Smart City au niveau de la Ville et nous avons été sélectionnés pour recevoir une aide de deux cabinets : le cabinet WeeShare et le Cabinet Chronos l'an prochain en 2019 pour nous aider à développer une stratégie du Data, qu'est-ce que l'on va faire de toutes ces données qui vont nous arriver par milliards dans la Ville, et c'est important de repartir sur une politique générale pour savoir ce que l'on fera de ces Datas, qui en aura accès.

Nous allons être aidés en 2019 gratuitement, plutôt payés par l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? (*Personne*)

Nous passons au vote sur Cap Digital.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ARCOS DE VALDEVEZ AU PORTUGAL

(Rapporteur : Mme Rosa MACIERA-DUMOULIN)

Mme MACIERA-DUMOULIN : Avant de vous soumettre ce protocole d'amitié, je souhaiterais en fait vous présenter la ville à travers une petite vidéo, c'est plus parlant que des descriptions.

(Présentation de la vidéo)...

C'est un clip vidéo que la ville d'Arcos a souhaité nous envoyer. Beaucoup de citoyens descendants comme moi qui ont rêvé depuis longtemps d'avoir un partenariat avec une ville du Portugal, c'est un pays où l'on a depuis très longtemps des liens d'amitié comme vous le savez tous et comme vous en avez tous, je pense.

On en a rêvé ; je demande au conseil municipal si l'on peut l'acter, le proposer. C'est une ville extrêmement dynamique dans les montagnes du Nord du Portugal, très près de la frontière espagnole. C'est une ville très dynamique qui essaie de protéger énormément toute la nature autour d'eux. Ils ont même créé un musée de l'eau à l'air libre ; tout est fait pour essayer aussi de garder sa jeunesse en faisant venir des entreprises. Vous avez déjà 2,5 ha sur lesquels des entreprises se sont installées qui travaillent avec l'Allemagne, l'Espagne, la France et d'autres pays européens.

C'est une ville ouverte sur l'Europe et beaucoup de citoyens d'Antony sont nés dans les alentours et Arcos.

Arcos de Valdevez est aussi une ville dont dépendent 51 villages. C'est un très bel endroit à découvrir et j'espère qu'un jour vous aurez tous l'occasion d'y aller.

Le but est plus un protocole d'amitié. Cette ville a une profonde volonté de se faire connaître d'Antony puisque beaucoup de citoyens d'Antony viennent des alentours. Ils voudraient connaître toutes nos bonnes pratiques, connaître la ville d'Antony, les habitants ainsi que toutes nos actions. En même temps, ils souhaiteraient vous faire découvrir leur vie et comment les citoyens de cette ville peuvent aussi nous apporter quelque chose. Je pense que cela peut être positif pour tous

Si vous avez des questions, je serais ravie d'y répondre. En tout cas, depuis très longtemps avec M. le Maire et Fabien, on voulait créer quelque chose pour montrer cette amitié existant entre Antony et le Portugal. Je n'ai aucun doute là-dessus mais il était important de choisir pas une grande ville que tout le monde connaît mais plutôt une ville qui se bat quotidiennement pour la qualité de vie, la qualité de son environnement et qui, en plus, pour tout ce que l'Europe peut lui apporter et tout ce qu'Antony peut lui apporter également.

J'espère que ce sera un bel échange ; ce sera aussi très bien pour se découvrir. Quand on se connaît, on apprend à s'apprécier également.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme CHARRIER : Merci, chère collègue, pour cette présentation parce que je voulais manifester notre étonnement. Vous en avez peut-être parlé avec M. Hubert et M. le Maire, mais jusqu'à présent, on n'avait jamais entendu parler de ce partenariat puisqu'il ne s'agit pas encore d'un jumelage mais d'un partenariat.

Nous avons été étonnés, il n'y a pas eu de commission jumelage dessus. On n'a donc pas eu de présentation. La délibération était quand même assez restreinte comme information sur la ville.

C'est une très belle ville, c'est une petite ville, c'est très beau. Le Portugal est un merveilleux pays avec lequel j'ai des liens très personnels ; c'est un pays auquel je suis très attachée. Je n'ai absolument rien contre ce jumelage.

Mme MACIERA-DUMOULIN : Ce n'est pas un jumelage, attention.

Mme CHARRIER : Non, un partenariat.

On a vu que c'était un partenariat que vous nous expliquerez après. C'est une première phase avant d'atteindre au jumelage.

Mme MACIERA-DUMOULIN : Tout à fait !

Mme CHARRIER : On a vu le Liban, par exemple, pour lequel il y a eu le jumelage tout de suite ; il n'y a pas eu de partenariat avant ; c'est du moins ce qu'il m'a semblé.

Il y a deux poids, deux mesures, on ne sait pas pourquoi.

Mme MACIERA-DUMOULIN : Là, c'est plus aussi dans le cadre des liens européens que j'aimerais qu'ils soient liés avec d'autres villes.

Il faut savoir aussi qu'un jumelage est beaucoup plus contraignant pour certaines villes. Là, c'est une ville un peu plus petite que nous. Ils ont souhaité commencer par là. C'est pour leur permettre justement d'entamer cela avec le temps mais en restant un peu plus dans une coopération européenne.

Mme CHARRIER : C'était pour vous dire que je n'ai absolument rien contre ce partenariat et j'espère qu'il fonctionnera bien. Je voulais quand même manifester mon étonnement parce que je m'attendais à l'annonce d'une autre proposition de jumelage dont j'ai entendu parler. C'est un projet de jumelage avec un pays de l'autre côté de la

Méditerranée, au Maroc pour être plus précise. Qu'en est-il de ce projet de jumelage ?

Cela ne stigmatise en rien votre projet.

M. HUBERT : Je ne sais pas exactement à quel projet tu fais référence.

Mme CHARRIER : Parce qu'au Maroc, il y en a beaucoup ?

M. HUBERT : Non, j'ai connaissance de projets. De quel projet fais-tu référence en fait ? Il y a des velléités, il y a une association franco-marocaine d'Antony qui a des velléités d'engager un jumelage.

Mme CHARRIER : Je n'ai pas noté le nom.

M. HUBERT : Sois plus spécifique dans tes questions et je serai ravi d'y répondre.

Mme CHARRIER : Je ne peux pas être non plus trop spécifique.

M. HUBERT : Des projets sont à divers stades de maturité. Il y a des choses.

Mme CHARRIER : Quels sont les projets les plus en avance par rapport à ce pays ? C'est intéressant aussi de passer la Méditerranée.

M. HUBERT : Des discussions sont engagées. Il y a cette velléité de faire des choses également avec le Maroc en s'appuyant comme on a pu le faire mais plus dans un cadre de jumelage et moins dans un cadre de coopération. Rosa a bien développé les différences entre des accords de jumelage et des accords de coopération.

Des discussions sont en cours mais il n'y a pas de projet concret à date d'engagement d'un jumelage. Cela se discute et on sera ravi d'engager un jumelage avec ce grand pays qui compte une communauté importante sur Antony.

Mme MACIERA-DUMOULIN : Je reviens sur le protocole d'amitié que je vous soumetts.

Je veux bien que l'on parle des autres jumelages mais c'est plus l'avis sur ce protocole d'amitié avec la ville d'Arcos de Valdevez pour l'instant, si cela ne vous ennuie pas.

M. le Maire : Je propose que l'on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ROLLAND : Pour compléter, je me réjouis de la vie et de l'activité de ces jumelages qui montrent que c'est avec des points communs de nos différentes villes, en l'occurrence le cinéma ou des artistes en art plastique on peut faire vivre ces échanges avec les habitants de ces villes, avec leurs correspondants à Antony. Cela montre la vivacité et l'intérêt des liens des jumelages. On crée un contrat d'amitié avec le Portugal. Je me réjouis de toutes ces propositions qui sont faites et ouvertes à tous les Antoniens.

C'est un bon signe de vitalité de nos jumelages et je m'en réjouis.

Mme HAGEL : Nous nous félicitons de l'ensemble de ces projets culturels et notamment du projet entre l'université de cinéma de Sdérot et la ville d'Antony. C'est vrai que la soirée a été une grande soirée antonienne puisque la grande salle du Sélect était remplie. Beaucoup de spectateurs ont dû repartir faute de place.

La séance s'est tenue en présence des 5 réalisateurs de court métrage qui venaient de cette université de Sdérot, du maire adjoint à la Culture, du président de l'unité de cinéma de l'université de Sdérot ; cela

fait 7 personnes. C'était une très belle fête entre deux rives. De ce point de vue-là, nous en sommes conscients et satisfaits.

Néanmoins, nous serons vigilants à ce que toutes les villes avec lesquelles nous sommes jumelées puissent bénéficier des mêmes conditions et que l'on puisse recevoir également les artistes, les élus dans de bonnes conditions dans le cadre de projets communs que nous pourrions avoir.

M. le Maire : A quoi faites-vous allusion ? Vous dites que vous serez vigilants, a-t-on besoin d'être vigilants ?

Mme HAGEL : Disons que j'ai regardé quelques délibérations sur les jumelages, c'est la première fois que la Ville prend en charge autant de frais de transport d'habitants de nos villes jumelées.

M. le Maire : De frais de transport oui, mais pas de frais d'hôtel.

En général, on prend les frais d'hôtel. Là, ce sont les frais de transport. Cela remplace.

Mme HAGEL : Non, j'ai regardé. De fait, ce ne sont toujours que les frais de transport.

M. le Maire : En général, ce sont toujours les frais d'hôtel que l'on prend en charge pour l'étranger. Là, c'est l'inverse. Comme ils étaient logés chez l'habitant à Antony, on a pris en charge les frais de transport.

Mme HAGEL : Non, non. C'est un beau projet...

M. HUBERT : Annie-Laure, comme tu l'as évoqué, le projet tournait aussi beaucoup autour de la présentation des œuvres de ces artistes à un public large. Il nous semblait important de pouvoir permettre à ces artistes de présenter eux-mêmes et de participer activement à l'événement. Considérons aussi peut-être le fait que ce soit des étudiants. Ce sont des paramètres qu'il faut prendre en compte dans la réalité des financements.

Mme HAGEL : Il n'y a pas eu de vrais débats.

Mme ROLLAND : Ils sont restés plusieurs jours et on a eu l'occasion de visiter avec eux la FEMIS, différents lieux du cinéma. Ils étaient ravis de toutes les rencontres et de toutes les visites qui ont eu lieu. Il y a eu cette très belle soirée mais ils ont eu aussi un accueil au-delà de cette soirée dans le sens de ce qu'ils souhaitaient.

Mme HAGEL : Je suis convaincue qu'ils ont été ravis de leur séjour. C'est une bonne chose. Par contre, peut-être qu'il aurait fallu créer un lieu de débat avec ces artistes pour que nous ayons l'impression qu'il y ait un échange entre les spectateurs et les artistes qui étaient venus pour présenter leur travail.

M. le Maire : A part vous, les 300 spectateurs ont été très heureux de leur soirée.

Mme HAGEL : Je n'ai pas dit le contraire.

M. le Maire : Si, si, quand même un petit peu.

Vous avez été déçue. Les 300 spectateurs sauf vous ont été heureux de cette soirée et ils n'étaient pas déçus. Ils n'ont pas demandé un débat.

Mme SANSY : Je me permets d'intervenir. Par ailleurs, Madame Hagel, l'accueil, généralement de ces délégations, est organisé de longue haleine par des bénévoles et rien ne vous empêchait, si vous estimiez que vous pouviez contribuer à augmenter la qualité culturelle ou relationnelle de cet échange, de vous impliquer dans l'équipe de bénévoles qui a passé un temps considérable à organiser cette rencontre.

Mme HAGEL : Madame Sansy, franchement, mon implication dans la Ville n'est pas à remettre en cause ici. A ce moment-là, vraiment, je ne comprends rien.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2018 (3EME JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2018 (4EME JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - DEMANDE DE LABELLISATION DU 11 ESPACE JEUNES EN TANT QUE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PAR LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A
« MA P'TITE ECHOPPE » POUR LE PROJET D'EPICERIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE AU QUARTIER PAJEAUD**

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. OLLIVRY : Je voudrais donner deux ou trois informations sur cette P'tite Echoppe pour que les choses soient à peu claires dans votre esprit.

Une épicerie existe déjà à Antony qui s'appelle le « village ». Les personnes qui y vont sont des personnes précaires ; il n'y a qu'elles qui y vont. Elles peuvent acheter de la nourriture à très bas prix et, en même temps, en face de cela elles font un projet qui peut être de l'économie quelque part, de la rééducation, passer un permis de conduire, etc.

Ici, il s'agit d'avoir une épicerie ouverte à vous et moi, à tout le monde qui permettra d'acheter des produits de très bonne qualité. Mais, comme on le sait, la qualité des produits n'est pas souvent l'apanage des populations les plus précaires. Dans cette épicerie, il y aura aussi un côté éducatif de la nourriture qui est très important.

Au-delà de la mixité sociale, qui sera que l'on ne verra pas la différence entre les personnes qui ont besoin d'acheter à pas cher et les personnes qui paieront 100 %, on aura aussi une éducation à la bonne bouffe comme l'on dit.

Ensuite, il y aura des ateliers d'animation, des projets de mixité, beaucoup de volontariat qui fera que l'animation ne sera pas que professionnelle mais aussi un partage entre les habitants d'Antony qui sont plus ou moins précaires et ceux qu'ils le sont moins.

Voilà en gros les grandes lignes. On aidera des familles qui paieront 10 % du prix, d'autres qui paieront 30 %, 50 % et 70 % chacun

aura une carte. Quand la personne passera devant la caisse, cela ne se verra pas.

Voilà l'esprit de cette épicerie. Elle ouvrira dans la deuxième partie de janvier et il y aura trois salariés professionnels.

Si vous avez des questions, ce sera avec plaisir que j'y répondrai.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, Monsieur Ollivry, c'est un très beau projet et nous voterons bien sûr cette délibération. C'est un projet innovant, solidaire, écologique, vraiment un très beau projet.

Mais nous nous posons une question. Il y a 330 000 € de travaux. Or, les locaux dans lesquels seront faits ces travaux sont amenés à être démolis d'ici quelques années. Donc, c'est un établissement qui n'est pas pérenne et je dois dire que nous sommes un peu étonnés par le montant des travaux en rapport avec le nombre d'années d'utilisation. Quelqu'un peut-il nous répondre ?

M. le Maire : Bien sûr !

On leur a dit : on peut mettre à disposition Bacosol qui n'est pas destiné à survivre longtemps. Mais ils ont dit : tant pis, on prend ; on veut commencer maintenant. Ils seront relogés dans le cadre du projet de requalification de Pajeaud mais ils ont accepté de prendre ce risque. Ils amortiront sur une période très courte les 330 000 €.

Il est vrai que ces 330 000 € sont financés en grande partie par des subventions notamment de la Région Ile-de-France qui savait aussi que c'était pour 4 ou 5 ans. Elle est de 170 000 €. Donc, la moitié vient de la Région Ile-de-France et nous savons que 50 000 € seront à amortir sur 4 ou 5 ans. Nous acceptons parce que nous pensons que c'est une bonne opération, que c'est une bonne œuvre et qu'il fallait la faire.

Mme HAGEL : C'est un très beau projet.

M. OLLIVRY : Une partie des investissements qui sera réutilisable. Dans les travaux, il y a tout ce qui est frigo... A peu près une centaine de mille qui sera réutilisable.

Quand ils déménageront ils auront très peu de frais puisque ce sera un local neuf.

Mme HAGEL : D'accord. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

Le C.C.A.S. versera aussi une subvention de fonctionnement.

M. OLLIVRY : Ce sera voté au mois de mars ou avril.

Mme HAGEL : De combien ?

M. le Maire : De 80 ou 90 000 € ; vous aurez à le voter avec le C.C.A.S. pour aider un nombre donné de familles en difficultés ; ce n'est pas pour assurer l'équilibre commercial de la coopérative ; c'est uniquement pour aider les familles.

M. OLLIVRY : On ne tiendra pas compte des familles qui paient 100 % évidemment ; on n'est pas là pour financer le commercial ; on est là pour financer la précarité comme on le fait toujours. On le votera un peu plus tard dans le cadre du budget du C.C.A.S.

De même, la P'tite Echoppe paiera une location de local.

M. le Maire : Pour être dans un état de concurrence normale avec les autres commerces. Elle paiera un loyer normal mais la Ville lui versera une subvention via le C.C.A.S. qui tiendra compte du loyer qui sera affectée uniquement aux familles démunies.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UN JEUNE ANTONIEN POUR SON PROJET DE LANCEMENT D'UNE WEB SERIE DOCUMENTAIRE, WILD LIVE

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE

(Rapporteur : Mme Véronique BERGEROL)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE ASSOCIATIVE FRAMBOISINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme SCHLIENGER : J'en profite pour rappeler que les places de crèche sur Antony concernent plus de 1 200 familles et 3 demandes sur 4 satisfaites. On est très intéressé de reprendre ces 5 places supplémentaires.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DU STATIONNEMENT - ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

M. le Maire : C'est le dernier rapport qui sera présenté puisque désormais c'est nous-mêmes qui assurons notre stationnement.

Avez-vous des questions à poser à Perrine Précetti ?

Mme PRECETTI : C'est le dernier. Tout le monde le sait maintenant, je rappelle juste que la Ville a repris en gestion directe le stationnement payant depuis le 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme DELPECH : Une remarque : je trouve que reléguer ce rapport en fin de soirée, entre le stationnement et le cimetière, ne témoigne pas d'une grande attention à nos concitoyens en situation de handicap, ce point devrait faire partie des premiers en affaires diverses ou avoir une place à part, comme le sport ou l'éducation.

Quelques remarques :

Les associations attendent avec impatience la sortie du Guide Handicap réactualisé, annoncé depuis 2016, et espèrent qu'il paraîtra avant la fin de 2019.

Un effort important est fait par la ville d'Antony concernant l'inclusion des élèves en situation de handicap tant scolaire qu'au niveau des loisirs en activités périscolaires et en centre de loisirs ou de vacances, notamment par le recrutement d'un animateur supplémentaire en cas de besoin. Malheureusement les nombreux enfants, qui auraient besoin d'être accompagnés en classe, ne peuvent bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire ou d'un AESH (accompagnant d'enfants en situation de handicap).

Le recrutement de ces personnes est difficile : un statut précaire, une rémunération faible, une formation insuffisante. Cette situation ne va pas s'améliorer puisque le gouvernement vient de refuser, avec sa majorité à l'Assemblée nationale, de revaloriser ces métiers. Un signe de mépris de plus envers ces métiers et envers les familles.

Concernant la nouvelle initiative Ciné-ma-différence, si l'initiative ne peut être qu'approuvée, pourquoi le ticket est-il réduit pour les spectateurs valides ? Est-ce en guise de compensation pour assister à ce type de séance ?

Si le complément du ticket payé par le C.C.A.S. pour la personne handicapée est une bonne chose, pourquoi ce complément devrait-il être payé par le C.C.A.S. et non par le budget culture, par exemple, pour les personnes valides ?

Lors des réunions Charte Ville Handicap, nous n'examinons que le rapport de la commission accessibilité ; il serait bon que l'on reprenne le document même de la Charte Ville Handicap, signé en 2001.

Plusieurs points seraient intéressants à réévaluer :

➤ Le recensement des logements accessibles, dans le privé et le social, d'autant plus nécessaire que la nouvelle loi ELAN a baissé de 100 % à 20 % l'obligation de logements neufs accessibles.

➤ La situation vis à vis de l'emploi des personnes en situation de handicap.

➤ L'accessibilité des commerces y était un vœu, un recensement là-aussi serait intéressant, et espérons que les discussions en cours, entamées depuis plus de 2 ans, aboutissent pour qu'un représentant des commerçants fasse partie de la commission.

M. le Maire : Madame Charrier.

Mme CHARRIER : Quelques remarques qui vont dans le même sens que ce que vient de dire Mme Delpech.

Tout d'abord, j'avais noté en points positifs :

➤ Des contacts ont été établis avec l'association des commerçants pour que ceux-ci viennent à la commission accessibilité et réalisent les difficultés des personnes handicapées en particulier en fauteuil pour accéder à leurs commerces.

En ayant pris conscience, ils auront plus envie d'aménager leur seuil de telle manière qu'il soit franchissable.

➤ C'est la même chose pour le guide « handicap et inadaptation » qui date de 2008. Depuis, il s'est fait pas mal de choses, heureusement d'ailleurs. C'est quand même bien qu'il paraisse. On souhaite donc qu'il paraisse le plus rapidement possible.

La Ville se veut exemplaire au niveau de l'accessibilité. Pour autant, dans les locaux mêmes de la Ville, c'est-à-dire au niveau de l'hôtel de Ville, il y a des problèmes pour l'accessibilité comme cela a été noté lors de la dernière réunion de la commission. En particulier, les personnes handicapées en fauteuil ne peuvent passer par la porte principale et doivent demander qu'on leur ouvre, elles ne sont donc pas

autonomes. De plus, le passage est étroit et rendu difficile par une ouverture insuffisante de la porte par la présence de nos boîtes aux lettres. Je ne dis pas qu'il faut supprimer nos boîtes aux lettres mais c'est une gêne supplémentaire.

Il y a un problème au niveau des bornes de l'accueil. Pour les personnes malentendantes ; pour les personnes malvoyantes, cela a été abordé l'autre jour dans la commission. Je pense que, Monsieur le Maire, vous avez noté et allez faire tout ce qu'il faut pour que ce soit modifié.

M. le Maire : Oui.

Mme CHARRIER : Le parcours accessibilité qui se fait tous les ans, en septembre en général, ne s'est pas fait cette année. Ce parcours est très utile d'une part parce que l'on fait le parcours avec des personnes handicapées quel que soit leur type de handicap si bien que nous réalisons et les services aussi beaucoup mieux les difficultés auxquelles ils sont confrontés quotidiennement. Cela nous aide et cela aide les services à les résoudre. Ce parcours n'a pas eu lieu en 2018 ; c'est très dommage. Il faudrait qu'il ait lieu très prochainement en 2019 de telle manière que les choses puissent progresser.

Je ne reviendrai pas sur la mise en accessibilité du Centre Social et Culturel, Monsieur le Maire, puisque vous l'avez placé à la toute fin de l'Agenda d'accessibilité Programmé et donc à une autre mandature !

M. le Maire : Cela dit, sur la voirie, on est quand même parmi les villes qui sont le plus avancées. On a un retard sur les bâtiments que l'on rattrape progressivement puisqu'il y a déjà 2 ans l'AD'AP est passée ; dans 7 ans, la plupart des bâtiments, en tout cas les personnes en situation de handicap auront accès à toutes sortes de bâtiments, pas toutes les écoles seules les écoles qui seront spécialisées. Dans 7 ans, il n'y aura plus de problème.

Actuellement, vous ne pouvez pas dire que l'on est mal placé sur tout ce qui est voirie, voire même espaces verts où l'on va bientôt adapter tous nos parcours.

Il est pris acte de la communication du rapport.

34 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) - ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Vous avez eu communication du rapport du SIFUREP ; je ne sais pas s'il y a des questions.

Je voulais simplement dire que cela regroupe une centaine de villes, 4 millions d'habitants et le SIFUREP passe un contrat avec OGF, ce qui permet de faire des conditions financières intéressantes pour les familles qui le souhaitent ou qui ne peuvent pas faire autrement.

M. le Maire : Le SIFUREP se porte bien.

Il est pris acte de la communication du rapport.

35 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY - ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) - ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Il s'agit de brûler les ordures ménagères essentiellement et de produire de la chaleur avec, ce qui est plutôt bien. Au point de vue qualité du tri à Antony pour la poubelle jaune on n'est pas trop mal placé mais on pourrait faire encore mieux.

Pour les ordures ménagères, on est à environ à 280 kilos par an et par personne.

M. le Maire : C'est beaucoup ?

Mme COTTENCEAU : Oui. Il y a quelques années, on disait 365 kilos, soit 1 kilo par jour et par habitant. Là, on a quand même baissé parce que l'on trie. Il y a les poubelles jaunes, la poubelle pour les végétaux, etc. Il y a encore des progrès à faire pour tout le monde, c'est-à-dire dire mieux trier et acheter moins de choses avec des emballages, par exemple. Par exemple, boire de l'eau du robinet et pas l'eau en bouteille.

Il est pris acte de la communication du rapport.

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Je pense que vous avez eu le rapport d'activité.

Entre le SIPPEREC et le SIGEIF qui vient tout de suite après, ce sont deux syndicats qui représentent la totalité de l'énergie de la Région Ile-de-France, c'est-à-dire qu'ils sont très puissants et comptent jouer un rôle primordial dans la transformation écologique. Ils sont très bien placés.

Le SIGEIF se lance dans la méthanisation et le SIPPEREC est sur la géothermie et le photovoltaïque.

Mme HAGEL : La géothermie que nous espérons toujours dans notre futur quartier Antonympole.

M. le Maire : On le verra, j'espère aussi. Encore faut-il qu'il soit compétitif. C'est le problème.

Mme HAGEL : C'est hyper compétitif.

M. le Maire : C'est possible mais les investissements nécessités par la géothermie et les progrès réalisés dans les nouveaux bâtiments par l'isolation font que la consommation de ces nouveaux bâtiments baisse. L'espace Vasarély consomme 10 000 € environ par an de dépenses pour se chauffer et l'investissement en géothermie a été évalué à 300 000 €. Ce n'était pas possible.

Mme HAGEL : Ce sont deux types de géothermie.

M. le Maire : Quand on est trop vertueux...

Mme HAGEL : Je parle de géothermie en eau profonde ; ce n'est pas du tout la même chose que de la géothermie pour un équipement comme cela a pu être le Sélect. Cela n'a rien à voir.

M. le Maire : Je termine. C'est bon pour les vieux bâtiments qui ne sont pas isolés.

Mme HAGEL : Non, pour les nouveaux quartiers.

M. le Maire : Pour les nouveaux c'est moins rentable parce qu'il y a trop d'investissement.

Il est pris acte de la communication du rapport.

37 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) - ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : J'en ai parlé en parlant du SIPPAREC.

Ce sont deux syndicats qui se portent bien.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, pour faire remarquer qu'il y aura une station d'avitaillement de gaz et de biogaz à Wissous pour les véhicules qui marchent au gaz et au biogaz

M. le Maire : Ah bon !

Mme DELPECH : Les particuliers pourront même s'y approvisionner à Wissous ainsi que les véhicules de la Ville s'il y a des véhicules de la Ville qui marchent au gaz.

M. le Maire : Non, mais il y en a qui marchent à l'électricité par contre, et on va en acheter beaucoup cette année.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Y a-t-il des questions diverses ?

Merci.

La séance est levée à 0 h 30.